

F E D E C H O S E S

-----Pour le fédéralisme-----



Fédéchoses - *F127*

Pour la paix, la justice



et la démocratie mondiale

Une Europe unie



dans un monde uni

2005 - 32^{ème}. année - 1^{er} trimestre

N° 127

Editorial

Un OUI critique, lucide et RESOLU

Nous l'écrivions dans notre dernier éditorial... « la bataille pour la ratification n'est pas gagnée d'avance ! Loin s'en faut ! L'adoption de la Constitution, et l'issue de ce nouveau combat, dépendront en très large partie de la décision des Français »... Nous ne nous étions pas trompés non plus lorsque nous réclamions « un référendum européen de ratification » pour éviter, que le vote ne soit instrumentalisé et détourné pour des motifs de politique politicienne ou des enjeux de pouvoir nationaux.

Nous y sommes et les fédéralistes, dans les conditions actuelles du combat, sont donc contraints à se faire les thuriféraires d'un texte dont ils dénoncent par ailleurs les limites. Dans leur campagne pour un OUI « critique », « lucide » mais tout autant RESOLU, ils doivent rester eux-mêmes. Ils doivent se battre sur leurs valeurs (la Paix, la démocratie internationale) et rappeler que leur but n'est pas d'exercer le pouvoir en France ou en Europe, demain dans le monde, mais de « construire un Etat international stable » comme l'affirmait déjà Altiero Spinelli en 1941 depuis les geôles fascistes de Ventotene.

En 1954, les Six étaient à la veille de mettre en place une Communauté européenne de défense (CED), gérée par une Communauté politique européenne ((CEP) qui, si elle avait vu le jour, serait à court terme devenue la fédération européenne. C'est la France qui fit échouer cette première tentative d'unification politique de l'Europe ; l'alliance des gaullistes et des communistes, de la droite réactionnaire et de la Raison d'Etat soviétique, du nationalisme de droite et de gauche, et la division des socialistes ont ainsi amené le réarmement national de l'Allemagne et... un demi-siècle de sujétion à l'impérialisme américain pour l'Europe occidentale.

C'est la France qui a ainsi fait reculer d'un demi-siècle toute nouvelle tentative de créer l'unité politique de l'Europe.

Nous en sommes revenus au même point, à quelques semaines du 29 mai. Comme il y a 50 ans, l'alliance objective de la droite la plus réactionnaire, voire néofasciste et d'une partie de la gauche risque de nous condamner, et le monde avec l'Europe, à un nouveau demi-siècle d'impuissance, de décadence et de sujétion à la politique américaine.

On ne nous fera pas croire que les boniments de foire sur une « constitution ultralibérale » et « antisociale » tiennent la route et puissent justifier un hypothétique « non de gauche ». La vérité c'est qu'il s'agit d'un cache-misère idéologique pour un courant nationaliste et jacobin qui, dans le mouvement socialiste international, constitue, pour notre malheur, une redoutable « exception française » et manipule aujourd'hui une large fraction du « peuple de gauche » à son corps défendant.

Les mouvements autonomistes démocratiques, ceux en particulier regroupés au sein de *RÉGions et Peuples solidaires*, soumis comme les autres fédéralistes à l'opprobre et à la glaciation de l'Etat français bureaucratique et centralisé (là encore une redoutable exception française en Europe !), ne s'y sont pas trompés non plus qui se sont en Occitanie, en Corse ou en Bretagne... placés aux premiers rangs des partisans du Traité constitutionnel toute en dénonçant, comme nous, ses limites.

A nos partenaires, à nos amis, à nos camarades de la gauche critique et aux altermondialistes, nous disons :

- attention à ne pas vous tirer une balle dans le pied,
- attention à ne pas faire le lit de Le Pen,

le 29 mai ; si vous n'y prenez pas garde, contrairement au 21 avril 2002, il n'y aura pas de deuxième tour avant des années !

Au delà même de l'Europe et de la France, les yeux de la communauté civile mondiale sont également posés sur nous. Attention, le Ministre de la culture de Lula, Gilberto Gil, et Nelson Mandela, par exemple, ne mêlent pas leur voix à celles des fascistes et de la droite souverainiste la plus réactionnaire ; eux revendiquent leur OUI !

Contre les effets dramatiques et pervers de la mondialisation libérale, les fédéralistes, avant-garde organisée du Peuple européen et du Peuple du monde, vous lancent un appel angoissé : mieux vaut une Constitution imparfaite et modifiable à l'initiative de 1 million de citoyens et du Parlement européen, qu'un coup d'arrêt à la construction de l'Europe politique première étape d'une gouvernance mondiale démocratique.

Fédéchoses

PRESSE FEDERALISTE - Maison de l'Europe / Pôle européen - 18, Avenue Félix Faure - 69007 LYON

Fédéchoses - Pour le fédéralisme **pour le débat entre les fédéralistes en France, en Europe et dans le monde**

Fédéchoses, revue créée au début des années 70, a toujours voulu être une revue de large débat fédéraliste.

- Toutes les organisations fédéralistes démocratiques, qu'elles privilégient le fédéralisme interne, le fédéralisme européen ou le fédéralisme mondial ont droit de cité dans *Fédéchoses*, sans pour autant que la revue ne soit l'expression d'aucune d'entre elles ;
- pour être un véhicule de débat permanent, *Fédéchoses*, ne peut non plus être inféodé à aucune d'entre elles. Cette stricte ligne d'autonomie éditoriale de la revue a été clairement acceptée depuis près de trente ans et perdurera ;
- inversement, aucune organisation fédéraliste ne peut être engagée par l'éditorial de *Fédéchoses* sauf le cas exceptionnel ou un texte de telle ou telle organisation serait repris en éditorial par *Fédéchoses*, alors évidemment avec l'accord de ses rédacteurs ;
- à l'exception de l'éditorial, les textes publiés n'engagent que leurs auteurs. La direction de *Fédéchoses* se réserve le droit de publier, ou non, les textes reçus directement ou par l'entremise de notre collaboration étroite avec d'autres revues fédéralistes et plus particulièrement ces dernières années *The Federalist Debate*, revue publiée sous le patronage commun de l'U.E.F., de la JEF et du WFM-MFM international. Les textes non publiés ne sont retournés que sur demande ;
- *Fédéchoses*, se sent libre de publier à sa guise les positions publiques (communiqués de presse, motions ou résolutions des organes statutaires) des organisations de la mouvance fédéraliste dans la mesure où elles correspondent à ses propres positions ou priorités politiques. Il en est de même pour les articles des revues fédéralistes avec mention de la source et sous guise de réciprocité militante.

Fédéchoses, est fidèle au mot d'ordre de l'U.E.F. lors de son Congrès de Montreux de 1947 « *Unir l'Europe pour unir le monde* » et en cela au fédéralisme de la Résistance et est opposé à toute participation électorale des fédéralistes en tant que tels à des élections politiques quelle qu'elles soient.

FEDECHOSSES Pour le fédéralisme Presse fédéraliste Maison de l'Europe - Pôle européen de Lyon 18 Avenue Félix Faure - 69007 Lyon Tél. / fax 04.78.72.09.70 - Email jfbb_fr@yahoo.fr <u>Directeur de la publication :</u> Jean-Luc Prevel <u>Comité de rédaction :</u> J.-F. Billion - B. Boissière - R. Calba - D. Colmont - L. Levi - M. Morin Jivaro Imprimerie 9-13 rue d'Alsace - 69100 Villeurbanne Commission paritaire 56256	ABONNEMENT Nom Prénom Adresse Normal € 10 Militant € 20 Soutien € 100 Chèque à l'ordre de PRESSE FEDERALISTE Maison de l'Europe - Pôle européen de Lyon 18 Avenue Félix Faure - 69007 Lyon C.C.P. 2490 82 P LYON
--	---

Sommaire	
Le projet constitutionnel européen : pour un OUI critique. - Jean-Pierre GOUZY	P. 3
Résolution du PARLEMENT EUROPEEN sur le Traité constituant.	P. 5
Traité constitutionnel européen : seul le OUI permettra des avancées. - Kristian GUYONVARG'H	P. 8
Le « OUI critique » de la Catalogne en faveur de la Constitution européenne. - Francesc SAMPERE VOLTA	P. 9
Constitution européenne : débat contradictoire UEF Rhône-Alpes / ATTAC. - Michel MORIN	P. 10
Intervention aux Rencontres pour une autre mondialisation. Lyon - Antonio LONGO	P. 11
Position et proposition dans le débat constitutionnel européen. - Robert LAFONT	P. 13
Quels enseignements tirer, pour l'Europe et le monde, de l'histoire et des débats actuels de l'Union européenne. - Esther ZANE-NAU	P. 14
Hommage à Francesco ROSSOLILLO. - Jean-Luc PREVEL	P. 17
Lettre européenne (février 2005). - Publius	P. 17
Une Assemblée parlementaire pour les Nations unies. - Jo LEINEN	P. 19
Un siège unique pour l'Union européenne au Conseil de sécurité. - U.E.F. Europe	P. 20
Message de la CCPI à l'occasion de son 10^{ème}. anniversaire. - William B. PACE	P. 21
La Chine à la conquête politique de l'Afrique. - Jean-Paul POUGALA	P. 22
« Patois du pays », prévention de la délinquance et contrôle social. - Jean-Pierre CAVAILLE	P. 25
Une politique linguistique pour la Bretagne. - UDB	P. 27
Courrier des lecteurs.	P. 27
Interview de Monique Frassoni (Co-présidente du groupe des Verts - ALE du Parlement européen).	P. 28

LE PROJET CONSTITUTIONNEL EUROPÉEN POUR UN « OUI » CRITIQUE.

I

Nous sommes devant un Traité, même s'il se propose d'établir entre États de l'Union un ordre constitutionnel et plus seulement institutionnel.

Contrairement à ce qu'on veut faire croire, ce Traité est moins caractérisé par la généralisation de la règle de la majorité qualifiée, que par le maintien de l'unanimité dans les domaines essentiels : politique étrangère, défense, fiscalité et politique sociale, qui concerne, au premier chef, l'évolution de plus en plus intégrée de la société européenne. En fait, la règle de l'unanimité verrouille toute avancée majeure, du moins pour le moment.

L'unanimité est, par ailleurs, requise pour que le Traité entre en vigueur, comme pour le modifier.

Le droit de sécession figure explicitement dans le texte. Ce qui n'était pas le cas pour les traités communautaires antérieurs. Cette disposition, quand on connaît le droit international, nous éloigne du « fédéral » au profit du « confédéral ».

II

Le Traité se substitue à l'empilement des Traités antérieurs, à l'exception du traité d'Euratom. On attendait un document aisément lisible pour mettre « l'Europe » à la portée des citoyens.

Au lieu de « faire simple », nous nous trouvons devant un document massif de 448 articles et 36 protocoles qui font partie intégrante du Traité (+ 89 pages de déclarations).

A titre de comparaison, la Constitution de la République française comporte 92 articles, la Constitution suisse 198, la Constitution canadienne 147, la Constitution américaine de 1787 seulement 7 articles et 27 amendements constitutionnels et nul n'oserait prétendre qu'elle est obsolète.

Autre sujet de complexité et donc de perplexité, la règle de la majorité qualifiée telle que définie :

55 % des États membres comprenant au moins 15 d'entre eux représentant 65 % de la population. La minorité de blocage, elle, doit inclure au moins 4 membres, faute de quoi la majorité qualifiée est réputée acquise. Mais, en outre et notamment, par dérogation à ce qui précède, quand le Conseil ne statue pas sur proposition de la Commission ou du Ministre des affaires étrangères de l'Union, la majorité se définit comme au moins 72 % des membres du Conseil représentant au moins 65 % de la population des États.

III

Si le document proposé « innove », « organise », « ordonne », selon un plan d'ensemble plus cohérent, des dispositions dispersées dans les traités précédents, il ne correspond pas, pour autant, à nos attentes pour répondre aux défis contemporains.

C'est le cas évident pour la politique étrangère, alors que l'Europe est conduite à se démarquer du « leadership » américain, pour assumer, en propre, des responsabilités croissantes sur le plan international bien plus fortement que par le passé.

Certes, nous aurons un Ministre européen des Affaires étrangères et l'Union européenne dispose désormais du numéro de téléphone, évoqué par Henry Kissinger,

auquel elle pourra répondre « en tant que telle ». Cependant, M. Solana bis sera à la fois le mandataire de la Commission et du Conseil qui, en fait, continuera à décider à l'unanimité. Ce « Monsieur double casquette » fait penser à la fable de La Fontaine : « je suis oiseau, voyez mes ailes, je suis souris, vivent les rats ».

De plus, cette politique étrangère sera appuyée, pour l'action extérieure, par un service européen dépendant du Conseil.

IV

En matière de défense, chaque État conservera ses attributs régaliens.

Le traité énumère des objectifs (prévention des conflits, missions humanitaires, gestion des crises, etc...), mais le Conseil continue de statuer à l'unanimité. Le traité, s'il institue une agence d'armement, la place sous l'autorité unique de ce Conseil, donc des États.

Le traité prévoit des « coopérations structurées » entre États-membres voulant initier entre eux des avancées, mais les décisions les concernant seront prises à l'unanimité.

Dans ces conditions, « la définition progressive d'une politique de défense commune de l'Union » laisse, pour le moins, perplexe.

V

Dans les autres domaines, on prévoit des « coopérations renforcées » accordées par une décision européenne du Conseil statuant, d'une part, sur proposition de la Commission et après approbation du Parlement, ou, d'autre part, statuant à l'unanimité après transmission au Parlement pour information et après avis de la Commission. De plus, pour être mise en œuvre, 1/3 des États membres doivent être concernés, après avis conforme du Parlement européen.

VI

Bien que les textes prétendent que, désormais, « la règle de la majorité qualifiée est la règle générale », l'unanimité reste également la règle, lorsqu'il s'agit de la définition des ressources propres de l'Union, de la fiscalité (y compris la lutte contre la fraude fiscale), des orientations des fonds structurels et de cohésion, de la politique sociale, de l'environnement, des négociations et de leur conclusion dans le domaine des services; des aspects commerciaux de la propriété intellectuelle, des investissements directs étrangers, etc...

Si l'Union a « la compétence de la compétence » dans les pays de la zone euro en matière monétaire, les politiques économiques, pour l'essentiel, demeurent de la compétence des membres de l'Union, celle-ci, en tant que telle, n'étant sensée déterminer que les grandes orientations et la coordination de l'ensemble, et son rôle se limitant à « recommander » les « GOPE »¹ aux États, en vertu de l'article 111-71. Dans le domaine de l'emploi, l'Union définit les lignes directrices d'une politique de coordination.

Le résultat de l'exercice peut s'apprécier aujourd'hui en termes de croissance et d'emploi.

¹ GOPE : grandes orientations de politique économique.

La prévision de croissance de la zone euro est de 2,2% en 2004 - de 3,4 au Royaume uni - de 4,3 aux Etats-Unis - de 4,4 au Japon et de 5 pour l'économie mondiale, étant entendu que la crise pétrolière pourrait écrêter l'ensemble de ces pourcentages.

En matière d'emploi, la zone euro est la lanterne rouge du monde industriel avancé, avec 9 % de demandeurs d'emploi par rapport à la population active, contre 4,8 au Royaume-Uni, 4,6 au Japon et 5,8 aux Etats-Unis.

Comme le dit Jacques Delors, qui se réveille de temps en temps, « le déséquilibre entre les aspects économiques et monétaires reste entier ».

VII

J'ai rappelé ce qui précède pour éviter, comme le font trop souvent les thuriféraires du traité constitutionnel, de lui attribuer des vertus et des capacités thérapeutiques qu'il n'a pas, préparant ainsi les désillusions de demain.

Ceci dit, il est vrai que le document proposé **ne comprend aucun recul et contient quelques avancées appréciables** par rapport au traité de Nice, même si celles-ci sont limitées.

- Il confirme la **personnalité juridique de l'Union**, Paolo Ponzano² remarque, cependant, à ce sujet, qu'il ne s'agit pas d'une véritable novation par rapport aux traités actuels. Je le cite : « La Communauté européenne a toujours disposé de la personnalité juridique et, par conséquent, de la capacité de conclure des accords internationaux », même s'il est vrai que l'*Union européenne* (créée par le Traité de Maastricht) ne possède qu'une personnalité juridique implicite. Le fait que l'UE puisse se prévaloir à l'avenir d'une personnalité juridique « unique » n'est donc pas un véritable élément novateur, d'autant que, sur le plan formel, *Euratom* continuera à avoir une personnalité juridique distincte.

- Le Traité, intégrant la **Charte des Droits fondamentaux** conférera, par contre, à celle-ci une valeur juridique contraignante susceptible de recours juridictionnels et garantissant donc réellement les droits des citoyens, lorsque les Etats mettent en oeuvre le droit de l'Union.

- Le Traité dote le Conseil européen d'une **présidence stable**, à plein temps, pendant 2 années 1/2, renouvelable une fois, de même qu'il confirme l'élection du président de la Commission par le Parlement européen. Cependant, toujours selon M. Ponzano, « il existe le risque de voir le Président permanent du Conseil européen se tailler un rôle autonome » qui pourrait porter ombrage au président de la Commission, d'autant que, dans le cadre du Traité constitutionnel, le Conseil européen devient une institution, ce qu'il n'était pas formellement jusqu'ici.

- Le Traité, en fusionnant les traités existants (à l'exception, encore une fois, de celui d'*Euratom*) améliore substantiellement les dispositions relatives à la réalisation de l'espace de liberté, sécurité, justice, par l'**extension de la méthode communautaire**. Le champ de la majorité qualifiée s'élargira une vingtaine de fois dans l'ensemble du Traité constitutionnel.

- De plus, le Traité permettra à l'Union de légiférer en matière de **services d'intérêt général** et de faire certains progrès dans la perspective de la **démocratisation**, par exemple, en associant les Parlements nationaux, en

ouvrant la voie à la participation de la société civile au processus d'intégration. Le nouveau texte reconnaît explicitement le développement de la « démocratie participative » (initiative citoyenne pouvant aboutir à des actes juridiques de l'Union, c'est-à-dire à des lois d'initiative citoyenne). Cette démocratie participative étant destinée à permettre à la société civile de jouer un rôle organisé dans le nouveau cadre « constitutionnel », s'ajoutant à celui - plus traditionnel, mais toujours fondamental - de la « démocratie représentative », telle qu'elle s'exerce dans nos pays.

Enfin, *last but not least*, comme le faisait remarquer récemment Romano Prodi dans une interview, « il est vrai que, dans certaines circonstances, le mieux est l'ennemi du bien ».

Rejeter le traité constitutionnel tel qu'il se présente, parce qu'il est bancal, lacunaire et, à certains égards, ambigu, serait ressenti dans l'opinion publique comme un échec de l'idée européenne et du projet européen lui-même, surtout si cet échec devait être imputé à un pays fondateur du processus communautaire issu de l'initiative Monnet-Schuman des années 1950.

Si l'échec devait être l'oeuvre de tel ou tel pays d'Europe centrale ayant reconquis récemment sa souveraineté, après avoir vécu sous la botte soviétique et connu des expériences totalitaires pendant un demi siècle, ou imputé à la Grande-Bretagne, le fait de nous ramener à la case départ -c'est-à-dire au médiocre traité de Nice- serait également ressenti comme un échec. Mais rien n'empêcherait, alors, les « fondateurs » et quelques autres (je pense, en particulier, à l'Espagne) de revenir à l'esprit du discours du 12 mai 2000 de Joschka Fischer à l'*Université Humboldt* et de donner corps, s'ils en ont la volonté politique, à de véritables « Etats-Unis d'Europe » au sein de l'*Union européenne*. Si, par contre, un des pays fondateurs venait à flancher -la France, par exemple- j'ai la conviction que le rejet aurait des conséquences négatives durables, profondément dommageables et peut-être même irréparables, pour le processus historique de l'unité européenne tout entier.

« Un non de la France conduirait l'Europe dans une crise absolue » a prévenu Jean-Claude Juncker, premier ministre du Luxembourg, au *Grand jury RTL - Le Monde - LCI*.

C'est pourquoi, un « OUI » lucide, critique mais mesuré, me paraît s'imposer.

Jean-Pierre GOUZY

(Paris. Président d'honneur de l'Association des journalistes européens).

Mercedes BRESSO

Nouvelle présidente de l'U.E.F.-Europe.

Mercedes Bresso, Parlementaire européenne (socialiste) et nouvelle Présidente de la région Piémont, a été élue présidente de l'U.E.F.-Europe lors du Congrès extraordinaire de l'organisation à Bruxelles le 9 avril. Nous serons amené à en reparler dans notre numéro de juin.

² Directeur de la *Task Force institutionnelle* au Secrétariat général de la Commission.

Constitution pour l'Europe.

Résolution du Parlement européen sur le traité établissant une Constitution pour l'Europe. (2004/2129(INI)).

Le Parlement européen,

- vu le traité établissant une Constitution pour l'Europe (ci-après dénommé "la Constitution"),
- vu le traité sur l'Union européenne et le traité instituant la Communauté européenne tels que modifiés par l'Acte unique européen et par les traités de Maastricht, d'Amsterdam et de Nice,
- vu la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne,
- vu la déclaration du Conseil européen de Laeken,
- vu ses résolutions qui ont posé les jalons d'une Constitution pour l'Europe,
- vu ses résolutions préparant les Conférences intergouvernementales précédentes et ses résolutions évaluant les résultats de celles-ci,
- vu le projet de traité établissant une Constitution pour l'Europe adopté par consensus par la Convention européenne les 13 juin et 10 juillet 2003 ainsi que ses résolutions préparant puis évaluant les travaux de la Convention,
- vu les avis sur la Constitution émis par le Comité des régions le 17 novembre 2004 et par le Comité économique et social européen le 28 octobre 2004 à la demande du Parlement européen,
- vu les points de vue exprimés par les représentants des associations régionales, les partenaires sociaux et les plates-formes de la société civile lors d'une audition organisée le 25 novembre 2004,
- vu l'article 45 de son règlement,
- vu le rapport de la commission des affaires constitutionnelles et les avis de la commission des affaires étrangères, de la commission du développement, de la commission du commerce international, de la commission des budgets, de la commission du contrôle budgétaire, de la commission de l'emploi et des affaires sociales, de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie, de la commission du développement régional, de la commission de l'agriculture, de la commission de la pêche, de la commission des affaires juridiques, de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures ainsi que de la commission des pétitions (A6-0070/2004), considérant que :
- A. au fil de son histoire, l'Union européenne a joué un rôle déterminant dans la création d'un espace en expansion continue de paix et de prospérité, de démocratie et de liberté, de justice et de sécurité,

- B. la Constitution consolide ces acquis et apporte des innovations indispensables au maintien et au renforcement de la capacité d'une Union comptant 25 États membres, et potentiellement plus, d'agir avec efficacité dans le domaine intérieur comme dans le domaine extérieur,
- C. les efforts déployés par le Parlement européen, depuis sa première élection directe, pour élaborer une constitution ont été couronnés par le succès de la Convention, qui en a élaboré le projet en appliquant une méthode démocratique, représentative et transparente, laquelle a fait la preuve de son efficacité et a tenu compte des contributions des citoyens européens, débouchant sur un consensus que la Conférence intergouvernementale a laissé intact pour l'essentiel,
- D. la Constitution, compromis qui devait être acceptable pour tous les États membres, a inévitablement laissé de côté des propositions, notamment du Parlement européen et de la Convention qui, de l'avis de leurs auteurs, auraient encore amélioré l'Union, nombre de ces propositions demeurant des possibilités pour l'avenir,
- E. l'approbation de la Constitution par chaque gouvernement national de l'Union européenne montre que les gouvernements élus des États membres considèrent tous que ce compromis constitue la base sur laquelle ils souhaitent travailler ensemble à l'avenir, ce qui exige de chacun d'eux qu'ils fassent preuve d'un engagement politique maximal pour garantir sa ratification avant le 1^{er} novembre 2006,
- F. la Constitution fait l'objet de certaines critiques exprimées lors de débats publics, qui ne reflètent pas le contenu réel et les conséquences juridiques de ses dispositions, dans la mesure où la Constitution ne débouchera pas sur la création d'un super-État centralisé, renforcera plutôt qu'affaiblira la dimension sociale de l'Union, et ne méconnaît pas les racines historiques et spirituelles de l'Europe puisqu'elle fait référence à son héritage culturel, religieux et humaniste,
- 1. conclut que, prise dans son ensemble, la Constitution représente un compromis satisfaisant et une amélioration considérable par rapport aux traités existants qui, une fois entré en vigueur, apportera des avantages visibles aux citoyens (ainsi qu'au Parlement européen et aux parlements nationaux, leurs représentations démocratiques), aux États membres (y compris à leurs autorités régionales et locales), au fonctionnement efficace des institutions de l'Union européenne et, partant, à l'Union dans son ensemble;

Clarté accrue quant à la nature et aux objectifs de l'Union.

- 2. se félicite de ce que la Constitution apporte aux citoyens une plus grande clarté quant à la nature et aux objectifs de l'Union ainsi qu'aux relations entre cette dernière et les États membres, notamment parce que :
 - a) l'ensemble complexe des traités européens est remplacé par un document unique plus lisible énonçant les objectifs de l'Union, ses compétences

- et les limites de celles-ci, ses instruments de politique et ses institutions,
- b) la double légitimité de l'Union est réaffirmée, et il est précisé qu'il s'agit d'une union d'États et de citoyens,
 - c) le socle de valeurs communes à tous les États membres sur lequel l'Union est fondée et qui noue un lien solide entre les citoyens de l'Union est rendu explicite et élargi,
 - d) les objectifs de l'Union ainsi que les principes qui régissent son action et ses relations avec les États membres sont clarifiés et mieux définis,
 - e) la cohésion économique, sociale et territoriale est réaffirmée en tant qu'objectif de l'Union,
 - f) de nouvelles dispositions d'application générale sont introduites en ce qui concerne un niveau d'emploi élevé, la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, l'élimination de tout type de discrimination, la lutte contre l'exclusion sociale et la promotion de la justice sociale, la protection sociale, un niveau élevé d'éducation, de formation et de santé, la protection des consommateurs, la promotion du développement durable et le respect des services d'intérêt général,
 - g) la confusion entre la "Communauté européenne" et l'"Union européenne" prendra fin, l'Union européenne devenant une entité et une structure juridique unique,
 - h) les actes législatifs européens sont simplifiés et leur terminologie est clarifiée grâce à l'utilisation d'un vocabulaire plus compréhensible: "lois européennes" et "lois-cadres européennes" remplacent les innombrables types d'actes actuels (règlements, directives, décisions, décisions-cadres, etc.),
 - i) il est garanti que l'Union ne sera jamais un "super État" centralisé tout-puissant:
 - en mettant un accent notable sur la décentralisation qu'implique la devise "unie dans la diversité",
 - en prévoyant l'obligation de "respecter l'identité nationale des États membres, inhérente à leurs structures fondamentales politiques et constitutionnelles, y compris en ce qui concerne l'autonomie locale et régionale",
 - en prévoyant les principes d'attribution (en vertu desquels l'Union ne détient que les compétences que lui confèrent les États membres), de subsidiarité et de proportionnalité,
 - en prévoyant la participation des États membres eux-mêmes au processus décisionnel de l'Union et à l'approbation de toute modification de celui-ci,
 - j) l'inscription des symboles de l'Union dans la Constitution sensibilisera davantage aux institutions et à leur action,
 - k) une clause de solidarité entre les États membres permet aux citoyens de pouvoir compter sur le soutien de tous les États membres de l'Union en cas d'attaque terroriste ou de catastrophe naturelle ou provoquée par l'homme;

Efficacité accrue et rôle renforcé dans le monde.

3. se félicite du fait qu'à la suite de l'entrée en vigueur de la Constitution, les institutions de l'Union seront

en mesure d'accomplir leurs tâches avec une plus grande efficacité, notamment parce que:

- a) les domaines dans lesquels les gouvernements réunis au sein du Conseil statueront à la majorité qualifiée plutôt qu'à l'unanimité sont sensiblement étendus, élément capital pour que l'Union à vingt-cinq soit en mesure de fonctionner sans être bloquée par des vetos,
- b) la présidence du Conseil européen aura une durée de deux ans et demi, qui remplacera la présidence tournante de six mois,
- c) le nombre des membres de la Commission sera réduit à partir de 2014, sur la base d'un roulement assurant l'égalité entre les États membres,
- d) la visibilité de l'Union et sa capacité en tant qu'acteur sur la scène mondiale seront sensiblement renforcées:
 - le haut représentant de la politique étrangère de l'Union européenne et le commissaire aux relations extérieures - deux postes qui sont à l'origine de double emploi et de confusion - seront fusionnés en un seul poste de "ministre des Affaires étrangères de l'Union", qui sera un des vice-présidents de la Commission, présidera le Conseil des affaires étrangères et s'exprimera au nom de l'Union sur les thèmes faisant l'objet d'une position commune de celle-ci,
 - il sera créé un service d'action extérieure unique, qui devra être lié à la Commission le plus étroitement possible et conduire à un renforcement de l'Europe communautaire,
 - le fait de doter l'Union de la personnalité juridique, comme c'était le cas précédemment pour la Communauté européenne, renforcera sa capacité d'agir dans le domaine des relations internationales et d'être partie à des accords internationaux,
 - la capacité de l'Union de se doter de structures communes dans le domaine de la sécurité et de la politique de défense sera renforcée, tout en étant assortie de l'indispensable souplesse permettant les approches divergentes des États membres dans ces domaines,
- e) le nombre des actes législatifs de l'Union sera réduit, de même que celui des procédures d'adoption de ceux-ci, cependant que la distinction entre actes législatifs et actes d'exécution sera clarifiée,
- f) l'action dans le domaine de la justice et des affaires intérieures fera l'objet de procédures plus efficaces, ce qui est gage de progrès concrets en matière de justice, de sécurité et d'immigration,
- g) pour un certain nombre d'autres questions, le recours à la méthode communautaire, qui a fait ses preuves, sera facilité dès lors qu'existera la volonté politique d'y faire appel,
- h) les possibilités de recourir à des arrangements souples lorsque tous les États membres ne sont pas disposés ou en mesure d'engager certaines politiques en même temps sont élargies;

Responsabilité démocratique accrue.

4. se félicite de ce que les citoyens exerceront un contrôle accru sur l'action de l'Union européenne par une responsabilité démocratique accrue de celle-ci, grâce notamment aux améliorations suivantes:

5. l'adoption de la législation de l'Union européenne sera soumise à l'examen préalable des parlements nationaux et, sous réserve de quelques exceptions, à la double approbation des gouvernements nationaux (réunis au sein du Conseil) et du Parlement européen élu directement - un niveau de contrôle parlementaire qui n'existe dans aucune autre structure supranationale ou internationale,
 - a) toutes les propositions législatives de l'Union européenne seront transmises aux parlements nationaux en temps utile pour permettre à ceux-ci d'en débattre avec leurs ministres avant que le Conseil n'adopte une position, et les parlements auront en outre le droit de faire des objections aux propositions s'ils estiment que celles-ci outrepassent les attributions de l'Union européenne,
 - b) le Parlement européen se prononcera en principe sur la législation de l'Union à égalité avec le Conseil,
 - c) le Président de la Commission sera élu par le Parlement européen, un lien étant ainsi établi avec les résultats des élections européennes,
 - d) le ministre des Affaires étrangères de l'Union nommé de commun accord par le Conseil européen et le Président de la Commission sera responsable tant devant le Parlement européen que devant le Conseil européen,
 - e) une nouvelle procédure budgétaire nécessitera l'approbation tant du Conseil que du Parlement européen pour toute dépense de l'Union européenne, sans exception, de sorte que toutes les dépenses feront l'objet d'un contrôle démocratique complet,
 - f) l'exercice de pouvoirs législatifs délégués par la Commission sera soumis à un nouveau système de contrôle du Parlement européen et du Conseil, ce qui permettra à chacune de ces institutions d'évoquer des décisions de la Commission auxquelles elle s'oppose,
 - g) les agences, notamment Europol, seront soumises à un contrôle parlementaire renforcé,
 - h) les réunions du Conseil seront publiques lorsque le Conseil discute et adopte la législation de l'Union,
 - i) le rôle du Comité des régions est renforcé,
 - j) s'agissant des futures révisions de la Constitution, le Parlement européen aura lui aussi le pouvoir de faire des propositions et l'examen de tout projet de révision sera effectué par une Convention, à moins que le Parlement ne marque son accord sur le fait que cela ne soit pas nécessaire;

Accroissement des droits des citoyens.

6. se félicite du fait que les droits des citoyens seront renforcés à la suite des améliorations suivantes:
 - a) l'incorporation de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne dans la partie II de la Constitution, ce qui signifie que toutes les dispositions du droit de l'Union européenne et que toutes les mesures prises par les institutions de l'Union européenne ou fondées sur le

droit de l'Union européenne devront respecter ces normes,

- b) l'Union adhérera à la Convention européenne des droits de l'homme, de sorte que l'Union sera soumise au même regard extérieur que les États membres,
- c) de nouvelles dispositions faciliteront la participation des citoyens, des partenaires sociaux, des associations représentatives et de la société civile aux délibérations de l'Union,
- d) l'introduction du droit d'initiative des citoyens européens, permettant à ces derniers de présenter des propositions sur certaines questions, dès lors qu'ils estiment qu'un acte législatif de l'Union est nécessaire à la mise en œuvre de la Constitution,
- e) l'accès des particuliers à la justice dans le contexte du droit de l'Union européenne sera étendu;

Conclusions.

7. approuve le traité constitutionnel et préconise sans réserve sa ratification;
8. considère que la Constitution fournira un cadre stable et durable pour le développement futur de l'Union européenne, rendant possible l'élargissement futur de celle-ci tout en prévoyant des mécanismes pour sa révision quand celle-ci sera nécessaire;
9. Annonce sa volonté d'user du droit nouveau d'initiative que lui confèrera la Constitution pour proposer des améliorations à celle-ci;
10. espère que tous les États membres de l'Union européenne seront en mesure de mener à bien la ratification pour la mi-2006;
11. demande de nouveau que tout soit mis en œuvre pour informer les citoyens européens, en toute clarté et objectivité, sur le contenu de la Constitution; invite en conséquence les institutions européennes et les États membres, lors de la diffusion auprès des citoyens du texte constitutionnel (en version intégrale ou résumée), à distinguer clairement les éléments déjà en vigueur dans les traités actuels, des dispositions nouvelles introduites par la Constitution, et ce, tant par souci pédagogique vis-à-vis du public que pour éclairer les débats; les invite aussi à reconnaître le rôle des organisations de la société civile dans les débats sur la ratification et à fournir un soutien suffisant pour permettre à ces organisations de faire participer leurs adhérents à ces débats dans l'Union européenne tout entière, afin de promouvoir l'implication active des citoyens dans les discussions sur la ratification;
12. charge son Président de transmettre la présente résolution et le rapport de la commission des affaires constitutionnelles aux parlements nationaux des États membres, au Conseil, à la Commission ainsi qu'aux anciens membres de la Convention européenne, et de faire en sorte que les services du Parlement, notamment ses bureaux extérieurs, fournissent une ample information sur la Constitution et sur la position du Parlement sur celle-ci.

Traité constitutionnel européen : seul le Oui permettra des avancées.

Kristian GUYONVARC'H

Vice-président du Conseil régional de Bretagne. Conseiller régional Union démocratique bretonne (UDB).

Article repris avec son autorisation du Peuple breton (janvier 2005).

Par rapport à la situation présente héritée du calamiteux traité de Nice, le projet de traité constitutionnel comporte de réelles avancées :

- l'extension de la procédure de codécision qui fera que 95% des lois européennes devront être adoptées conjointement par le Parlement et le Conseil ;

- la fonction de Ministre des Affaires étrangères de l'Union européenne devrait aider à contrer l'unilatéralisme des Etats-Unis et prévenir la passivité européenne face à des conflits comme celui qui a ensanglanté les pays de l'ex-Yougoslavie ;

- l'inclusion de la Charte des droits fondamentaux dans le traité constitutionnel (partie II). Cette Charte comporte des droits sociaux (droit de grève, droit à l'information des travailleurs, droit de négociation collective, protection contre les licenciements abusifs, sécurité sociale et aide sociale). Les dirigeants de la Confédération Européenne des Syndicats (60 millions d'adhérents dans 34 Etats) prônent le « oui » ;

- la possibilité pour un million de citoyens européens de saisir la Commission d'une proposition de loi ;

- la publicité des travaux du Conseil quand il agira en tant que législateur ;

- la possibilité pour les parlements nationaux d'amener la Commission à réexaminer ses propositions si un tiers d'entre eux estiment qu'elles enfreignent le principe de subsidiarité ;

- l'instauration d'un dialogue permanent entre la Commission et les régions pour toutes les politiques européennes à impact territorial : « Avant de proposer un acte législatif, la Commission procède à de larges consultations. Ces consultations doivent tenir compte, le cas échéant, de la dimension régionale et locale des actions envisagées » ;

- le respect de la diversité culturelle et linguistique (article II-82) ;

- la reconnaissance de la notion de service public : « l'Union reconnaît et respecte l'accès aux services d'intérêt économique général tel qu'il est prévu par les législations et pratiques nationales, conformément à la Constitution, afin de promouvoir la cohésion sociale et territoriale de l'Union » (article II-96).

Des points négatifs subsistent. Notamment :

- la Commission conserve un quasi-monopole dans l'initiative législative, au détriment du Parlement européen,

- la fiscalité et de nombreuses questions sociales sont tenues à l'écart du champ de la majorité qualifiée,

- les peuples sans Etat et les régions ne sont toujours pas directement associés au processus de décision législative européen dans les domaines qui les concernent, les autorités régionales n'étant que consultées,

- la diversité culturelle et linguistique n'est pas garantie dès avant la ratification du traité constitutionnel dans l'ensemble des Etats membres, la France et la Grèce s'y refusant.

Si l'on se pose la question suivante : « ce texte est-il conforme à l'Europe fédérale et sociale telle que l'UDB la souhaite ? », la réponse sera non. Si la question est : « ce texte comporte-il des avancées par rapport aux textes existants ? », la réponse sera oui. Le fait que la partie III « politiques et actions internes » entérine les principes du marché et de la libre concurrence déjà contenus dans le Traité de Rome, l'Acte unique, le Traité de Maastricht et le Traité d'Amsterdam ne constitue pas, en soi, un argument pour refuser l'évidence : les parties I et II comportent bel et bien des avancées.

A gauche, certaines voix, qui se déclarent favorables à la construction européenne, s'élèvent pour prôner un « non » de rupture. Ces voix, considérant que l'entrée en vigueur des dispositions du traité constitutionnel européen n'interviendra, pour l'essentiel, qu'en 2009, tablent sur une renégociation pour obtenir un texte plus démocratique et plus social. Est-ce réaliste ? Dans le contexte politique et syndical européen que nous connaissons, où sont les forces nécessaires pour imposer aux chefs d'Etat et de gouvernement un texte plus progressiste ?

Cela étant dit, pour que les Bretons apportent un « oui » décisif le jour du référendum, Paris serait bien inspiré de changer de position sur deux questions. Premièrement, le montant du budget de la politique européenne de cohésion territoriale pour la période 2007-2013 (actuellement la pingrerie de Chirac reviendrait à aligner le traitement de la Bretagne ou du Limousin sur celui de l'Ile-de-France); deuxièmement la mise en conformité de la Constitution française avec le droit européen sur la question des langues régionales ou minoritaires.

Le « oui critique » de la Catalogne en faveur de la Constitution européenne.

On abordera dans cet article l'opération de séduction du gouvernement espagnol vis-à-vis de l'électorat catalan en faveur de la Constitution européenne (CE) face à la poussée de l'euroscpticisme due à l'échec des négociations gouvernementales visant l'introduction du catalan comme langue officielle dans la CE et l'Union européenne (UE). Ensuite, on analysera en détail en quoi a consisté cette opération, pour voir finalement, dans la dernière partie de l'article, comment elle s'est traduite lors du référendum espagnol du 22 février.

Le refus de l'UE d'inclure le catalan dans l'article IV-448 de la CE afin qu'il devienne une langue officielle de

l'Union. a eu pour conséquence qu'une partie de l'électorat catalan soit très déçue par la Constitution et par l'U.E. au point que les partisans du « non » au référendum gagnèrent du terrain.

Ce refus de l'U.E. a provoqué une division au sein du nationalisme catalan. Certains pensaient qu'il fallait soutenir la CE puisque si l'on l'appliquait au pied de la lettre, la Constitution et ses principes (comme le respect de la diversité culturelle) cela devrait déboucher sur une reconnaissance du catalan au sein de l'U.E. ; d'autres pensaient que l'U.E. ayant refusé la langue catalane il fallait refuser cette Constitution qui ne reconnaissait même pas la diversité culturelle qu'elle proclamait. En tout cas, il faut préciser que les deux camps étaient tous deux très attachés à l'U.E., c'est-à-dire que le « non » n'était pas antieuropéen ou anti-communautaire mais aurait été un « non » de dénonciation d'une injustice.

Devant un tel panorama, le nouveau gouvernement espagnol de José Luís Rodríguez Zapatero a engagé une campagne de séduction visant le nationalisme catalan afin qu'il revoit sa position. Elle s'est traduite en trois gestes significatifs : la traduction en catalan du texte de la CE, la participation des Communautés autonomes espagnoles au Conseil européen et au Comité des représentants permanents (COREPER), et, enfin, une proposition de modification du règlement linguistique de l'U.E. (*Règlement 1/58 17/07/58*). Nous étudierons de près ces trois gestes afin de comprendre le revirement d'une grande partie du nationalisme catalan.

Le premier geste, la traduction en langue catalane du texte de la CE, selon l'article IV-448 alinéa 2 de la CE qui prévoit la traduction de la CE dans une langue officielle dans une partie du territoire d'un Etat membre, ce qui était le cas de la Catalogne. Pour comprendre le geste de Zapatero il faut aussi lire la *Déclaration 29* relatives aux dispositions de la CE dans les déclarations annexes à l'Acte final de la Conférence intergouvernementale (*Addenda 2 au Document CIG 87/04 REV 1*), selon lequel la traduction de la Constitution dans l'une des langues prévues dans l'article IV-448 alinéa 2 contribue à respecter la diversité linguistique et culturelle de l'U.E. (*article I-3 alinéa 3*). D'après cette *Déclaration 29*, relative aux dispositions de la CE, il y a un délai de 6 mois à partir de la date de la signature de la CE pour que les Etats membres traduisent la Constitution dans les langues prévues dans l'article IV-448 alinéa 2. C'est ainsi que, le 4 novembre dernier, le gouvernement de Zapatero a pu présenter les traductions de la CE en Catalan, Galicien et Basque au Conseil européen.

Le deuxième geste, c'est la représentation et participation des Communautés autonomes espagnoles à la délégation espagnole du Conseil des ministres de l'U.E. et du Comité des représentants permanents (COREPER). Le COREPER est un comité des représentants permanents des Etats membres qui a pour tâche de préparer les travaux du Conseil européen et d'exécuter des mandats qui lui sont confiés par celui-ci (*Art 207 du Traité de la Communauté européenne*) ; il est le lieu où se développe un double dialogue : dialogue des représentants entre eux et dialogue de chacun d'entre eux avec son Etat d'origine. En fait, le COREPER est l'organe de représentation permanent de l'Etat membre auprès de l'U.E.. Par conséquent, le gouvernement espagnol a

accordé aux Communautés autonomes de choisir et de proposer trois représentants à la délégation espagnole au COREPER qui seront remplacés de façon rotatoire tous les trois ans. En plus, au sein de la délégation espagnole au COREPER, l'un des trois représentants sera toujours un membre des trois Communautés autonomes historiques (Galice, Pays basque et Catalogne) ayant langue propre afin de respecter la diversité linguistique et culturelle de l'Espagne. Il faut aussi dire qu'il y aura un conseiller des Communautés autonomes (équivalent à un ministre dans le gouvernement central) qui accompagnera le ministre espagnol aux réunions du Conseil des ministres de l'U.E. et qui sera aussi choisi de façon rotatoire, mais avec une différence par rapport aux représentants du COREPER permettant une certaine flexibilité selon les sujets des réunions ; par exemple, lors d'une réunion sur la pêche si le conseiller des Communautés autonomes accompagnant normalement le ministre est de la Communauté autonome d'Aragon, sachant que l'Aragon n'a pas de mer, alors il faudrait choisir un conseiller d'une Communauté autonome ayant des compétences en la matière (telle que la Catalogne). Tous ces accords pour choisir des représentants à la délégation espagnole au COREPER et le conseiller des Communautés autonomes accompagnant le ministre au Conseil des ministres de l'Union seront choisis au sein de la commission des affaires des autonomies du Sénat espagnol. Tout ceci fut annoncé par le Ministre des affaires étrangères, Miguel Angel Moratinos, au Congrès des députés le 24/11/04.

Le troisième geste, c'est le mémorandum proposant la modification du régime linguistique de l'U.E. (*Règlement 1/58 17/07/58*) qui annonce la reconnaissance du Catalan, du Galicien et du Basque comme langues officielles dans l'U.E.. Ce mémorandum a été délivré par le Ministre Miguel Angel Moratinos au Conseil européen le 13/12/04. Dans ce mémorandum le gouvernement espagnol proposait de reconnaître le Catalan comme faisant partie d'une nouvelle catégorie de langues de travail de l'U.E., mais avec moins de droits que les autres langues énumérées dans l'article IV-448 alinéa 1 ; le Catalan n'aura que certains droits qui sont : droit de l'utiliser pour rédiger des pétitions ou poser des questions écrites aux institutions de l'U.E., droit de l'utiliser oralement au Parlement européen, au Comité des régions et au Conseil européen, mais **avec un préavis** (par contre la réponse à des questions formulées oralement ne serait que dans l'une des 20 langues officielles de l'Union), droit de traduire des propositions de lois issues du Parlement européen et du Conseil européen, mais pas les projets de lois eux-mêmes. Toutes ces traductions seront payées par l'Etat espagnol et non par le budget de l'U.E. destiné aux traductions. Par contre, l'Irlande a également demandé la modification de ce règlement linguistique (*R 1/58 17/07/58*) afin de changer le statut du Gaélique en tant que langue de travail, mais les traductions du Gaélique seront incluses dans le budget de l'U.E., car cette langue est déjà officielle à l'U.E. et énumérée dans l'article IV-448 alinéa 1 de la CE. Donc, avec le Catalan il y aura une autre catégorie de langues officielles, que j'oserai appeler « semi-officielles ». La fin de cette négociation du *Règlement linguistique 1/58 17/07/58* est prévue pour le printemps 2005. Par ailleurs, il y a eu des déclarations de certains pays européens en faveur de cette révision ; par exemple, le 17 décembre, la Belgique, le

Danemark et la Finlande ont affirmé qu'ils soutiendront cette modification ; le 26 janvier le Premier ministre luxembourgeois, qui a l'actuelle présidence semestrielle de l'U.E., Jean-Claude Juncker, a déclaré que « *l'Europe ne serait pas complète sans la reconnaissance de la langue catalane* ». Par contre, le problème, c'est que pour modifier le *Règlement 1/58* il faut un vote unanime des 25 membres de l'U.E. alors que, pour l'instant, la France se montre très réticente à cause du Breton, du Basque, du Corse et du Catalan, et les trois Républiques baltes également, du fait de l'existence de communautés russophones.

Pour conclure, il convient de faire un bref commentaire des résultats électoraux du référendum du 22 février dernier pour voir la traduction électorale de ces trois gestes. Afin d'apprécier comment la Catalogne a prononcé un « oui » critique à la CE, il faut comparer les résultats en Espagne et en Catalogne. En Espagne, le taux de participation a été de 42 % (76,7 % en faveur de la CE ; 17,2 % contre). En revanche, en Catalogne, le taux de participation n'a été que de 40,96 % (64 % en faveur et 28 % contre la Constitution). On peut clairement voir qu'il y a une différence de 11 points entre les opposants à la CE en Espagne et en Catalogne. Cette différence se justifie par le fait que seule une partie de l'électorat nationaliste catalan a été convaincue par les trois gestes de Zapatero, même si une autre grande partie a changé d'avis.

En conclusion, l'échec de Zapatero à introduire le Catalan dans la Constitution européenne en tant que langue officielle de l'Union en juin dernier a eu pour conséquence le réveil d'une sorte d'euroscpticisme en Catalogne inexistant auparavant. Mais, grâce à trois avancées, Zapatero a fait changer d'avis beaucoup d'électeurs catalans, car personne ne s'attendait à de nouvelles propositions de sa part en faveur de la présence du Catalan à l'U.E. Par contre, il est regrettable que toutes ces propositions soient venues du gouvernement espagnol et aucune de l'U.E., sauf de certains Etats membres. D'ailleurs, il faut mettre en relief que beaucoup de catalans ont à nouveau fait confiance au gouvernement espagnol et à l'U.E. en répondant par un « oui » critique à la CE afin qu'il mène à bon port les promesses et qu'il n'échoue pas à nouveau, comme lors des négociations de juin dernier, car, en cas contraire, cette la inattendue de l'euroscpticisme catalan risquerait de se réveiller à nouveau, et, peut-être de se renforcer. Cette fois-ci la Catalogne a voté « oui » à la CE ; la Catalogne a dit « oui » à l'Europe, et, il faut maintenant espérer que l'Europe ne dira pas à nouveau « non » à la Catalogne ; ce serait un comble.

Francesc SAMPERE-VOLTA

DEA Droit communautaire Lyon III.

Inscrit au Barreau de Barcelone. UEF Rhône-Alpes.

Débat contradictoire UEF / ATTAC aux 5èmes Rencontres pour une autre mondialisation³.

La participation des fédéralistes de l'U.E.F. Rhône-Alpes aux manifestations et aux débats des RAM s'inscrit dans la durée et dans la voie de la présence des fédéralistes au niveau européen et mondial aux divers FORUM SOCIAUX (cf., pour les plus récents, nos articles dans Fédéchoses N°126 - 2004).

« Pour ou contre la Constitution européenne » était le thème retenu. Il a bien répondu aux attentes des citoyens puisque 160 personnes sont venues s'informer et débattre du sujet avec Christophe RAMEAUX, universitaire à Paris et membre du Conseil scientifique d'ATTAC et Antonio LONGO, juriste à Milan et membre du Mouvement fédéraliste européen. Sergio GUIZZARDI, l'un des réalisateurs du film « Convention » diffusé pour lancer de débat était venu de Bruxelles pour témoigner sur son approche.

Première preuve d'intérêt, la grande salle de la Maison des Jeunes et de la Culture de Monplaisir, située dans un arrondissement périphérique de Lyon, était pleine. Le public varié géographiquement, l'était surtout dans ses options politiques. Les questions ont montré que, sur un arrière fond de valeurs des gauches diverses, les positions radicales en faveur du non étaient nombreuses et structurées, mais pas exclusives, puisque des doutes ou même des affirmations en faveur d'un oui de gauche ont accompagné des questions révélant une attente d'informations précises et convaincantes pour poursuivre le débat et influencer sur les choix à gauche.

Deuxième preuve, la projection du film documentaire a été suivie avec attention et même applaudi par de nombreuses personnes. Il n'était pourtant pas évident qu'un public, a priori altermondialiste, supporte une heure d'images avec des discussions dans les couloirs bruxellois, de nombreux extraits d'interventions ou d'interviews montrant l'action du Président de la Convention, Valéry Giscard d'Estaing, et des coulisses du tricotage d'un compromis parfois biscornu et polyglotte. Mais c'est sans doute cela qui a finalement permis l'adhésion du public. Les réalisateurs, dont Sergio GHIZZARDI, ont donné à voir les coulisses du système de décision qui fonctionne au niveau européen, mais pas seulement ! Quelles images avons nous des coulisses régionales ou nationales ? Et donc l'information citoyenne a trouvé son compte dans ce document.

Troisième preuve d'intérêt, les questions nombreuses, venues relancer la passion des intervenants. Il y eu bien sûr les inévitables questions codées et préparées permettant de faire passer son point de vue, souvent le non en l'occurrence, les éternelles interventions permettant à telle ou telle organisation de faire sa propagande ou les débuts d'escarmouche au sein de la salle entre divers orateurs. Mais dans l'ensemble ce fut une bonne soirée, très politique. Située suffisamment tôt avant le début de la campagne du référendum, elle a permis de créer un espace citoyen dans lequel les échanges pouvaient encore assurer l'information civique et une approche démocratique sereine.

Il en ira différemment avec l'approche de l'échéance électorale. La tension va croître, les arguments se simplifier, s'aiguïser et les coups devenir plus violents. Nous autres fédéralistes auront alors bien besoin d'arguments solides et de témoignages de conviction. L'intervention de notre ami Antonio LONGO pendant ces débats nous en a fourni quelques uns.

Michel MORIN (Membre du Bureau de l'UEF Rhône-Alpes)

³ Notons que le débat contradictoire à la MJC avait été précédée d'un premier débat sur les ondes de *Radio Trait d'Union*, animé par René Friard et destiné à être diffusé ultérieurement sur d'autres radios locales dans l'hexagone, entre Antonio Longo et un exposant de ATTAC Rhône. Nous publierons dans la mesure du possible le texte de cette émission de 20 minutes dans notre prochain numéro. Notons enfin la tenue par les fédéralistes d'un stand lors de la journée d'ouverture des RAM le 22 janvier, occasion de multiples contacts, et l'ambiance sympathique et détendue du repas qui a suite au débat de la MJC réuni les deux orateurs, Sergio Ghizzardi et les responsables de l'UEF et de ATTAC le 28 au soir.

Schéma de l'intervention de Antonio Longo lors du débat contradictoire ATTAC / UEF Rhône-Alpes.

La chose la plus importante c'est d'établir **le point de vue correct** pour exprimer un jugement sur la Constitution européenne.

Si le point de vue reste « national », alors il est clair que chaque Français, chaque Italien, chaque Allemand, etc. sera porté à faire une confrontation avec sa propre constitution nationale et à tenter d'établir ce qu'il gagne et ce qu'il perd. Si le point de vue est, au contraire, « **européen** » ou bien « **supranational** » on sera porté à voir cette constitution comme **la première tentative de constitutionaliser tout le processus d'intégration européenne, tout l'acquis communautaire des dernières 50 années, en créant des institutions capables de faire face aux défis du 21^{ème} siècle, de porter la démocratie sur le plan européen et de transformer les rapports entre les Etats de rapport de force (et de violence) en rapports basés sur le droit.**

Au 21^{ème} siècle, encore plus qu'au 20^{ème}, les défis que nous devons affronter sont avant tout des **défis mondiaux** alors que le cours des événements s'accélère toujours plus et que **nous tentons toujours d'y remédier par des moyens et des luttes syndicales ou politiques dans des cadres étatiques strictement nationaux.** C'est pourquoi les fédéralistes considèrent que la tâche la plus importante aujourd'hui est de développer au delà des Etats nationaux la démocratie internationale. Aujourd'hui c'est en Europe que ce combat pour bâtir de nouvelles institutions politiques supranationales démocratiques est le plus avancé même si la lutte fédéraliste ne pourra prendre fin avant la création de la fédération mondiale, condition de la paix perpétuelle, et que les fédéralistes la mènent actuellement par d'autres moyens sur d'autres continents.

Pour nous, fédéralistes, c'est donc le 2^{ème} point de vue qui est le bon, celui que j'ai qualifié « **d'européen** » ou de « **supranational** ». Et c'est basiquement ce qui explique nos divergences avec ATTAC sur la Constitution européenne qui nous est proposée et pourquoi aussi nous nous refusons à la juger d'un seul point de vue économique.

Alors, pour les fédéralistes, la principale question est la suivante : cette première tentative de constitutionaliser la démocratie internationale a-t-elle touché sa cible ?

Trois réponses à la question envisagée.

1) Du point de vue juridique et historique.

Cette Constitution représente le premier essai dans le monde de limiter les pouvoirs du niveau « souverain absolu » (l'Etat national) et, lorsqu'elle établit que :

- l'Union européenne a une personnalité juridique,
- le droit de l'Union est supérieur au droit national,

elle a bien constitutionalisé le principe d'une « souveraineté européenne » au côté de la souveraineté nationale.

Sur ce point la cible a donc été touchée.

2) Du point de vue politique.

La question devrait être la suivante : cette Constitution fait-elle un pas en avant sur la route de l'unification fédérale de l'Europe ?

Sur la base du texte, la réponse doit être nuancée. Et c'est pourquoi les fédéralistes se prononcent pour un « OUI CRITIQUE ».

• Le Parlement et la Commission gagnent des pouvoirs (extension des domaines soumis à la codécision législative, contrôle accru du Parlement sur le Président de la Commission qui doit être choisi en « tenant en compte des résultats des élections européennes », etc).

• Les Etats nationaux maintiennent le droit de veto sur la politique étrangère, la défense et la sûreté, la fiscalité. Cela est grave parce que l'Union conserve sur ces points importants un déficit de démocratie : elle reste obligée de décider à l'unanimité.

Mais, comme au début de chaque changement vraiment révolutionnaire (et le passage de la « **démocratie nationale** » à la « **démocratie européenne** » puis à la « **démocratie mondiale** » est une révolution) alors que les avancées semblent minimales, il faut souligner avec force que :

- a) cette Constitution ne sera pas la fin de l'histoire du processus d'unification européenne ; ceux qui, de bonne foi, l'affirment, se trompent ; cette Constitution imparfaite sera appelée, nous l'espérons très vite et très profondément, à être révisée et il est faux et défaitiste d'affirmer qu'elle ne pourra pas l'être, alors qu'il n'y a pas d'exemple dans l'histoire de constitutions sempiternelles ni de traités internationaux intangibles ; la tâche des démocrates est de veiller à ce que de tels changements soient promus et réalisés dans la démocratie et non pas dans la violence et dans la guerre.
- b) cette Constitution a ouvert, pour la première fois dans le monde, un grand débat public et politique européen qui se poursuivra dans les prochaines années et ne s'arrêtera pas tant que les Européens n'aient pas conquis le pouvoir de nommer, par leur vote, un véritable « **gouvernement européen** ». Et nous avons déjà aujourd'hui un exemple de la naissance d'un véritable débat et d'une réelle lutte politique au niveau européen : le groupe des Verts-ALE au Parlement européen a déjà déclaré qu'il entendait recueillir (avec les syndicats) un million de signatures pour demander des modifications au texte constitutionnel. Voici le premier grand résultat de cette Constitution imparfaite !

3) Les contenus principaux de la Constitution.

- Un **cadre institutionnel unique**, par l'unification des trois « piliers » de l'intégration européenne (union économique et monétaire ; politique étrangère et de sûreté ; justice et affaires intérieures) dans un **seul cadre normatif et institutionnel, tout en conservant l'acquis communautaire.**

- **Inclusion de la Charte des droits fondamentaux (Nice).** Ces droits s'adressent directement à l'individu, ils sont pour l'homme, pour chacun de nous, n'étant pas liés à un Etat, à un peuple, etc. En outre ils ne sont pas seulement des principes-valeurs morales (comme dans les *Déclarations universelles des droits de l'homme*, par exemple), mais on peut les faire exécuter par un juge. Ils comprennent tous les droits « modernes » y compris ceux de la bioéthique ou les droits des enfants.
- **L'introduction de la citoyenneté européenne** qui, par sa nature, casse le lien entre citoyenneté et nationalité et ouvre le chemin vers une citoyenneté politique fondée sur le concept de résidence comme le proposent les initiateurs de la campagne « un million de signatures pour la citoyenneté européenne aux résidents ».
- **Reconnaissance de la personnalité juridique de l'Union.**
- **Reconnaissance de la supériorité du droit de l'Union sur le droit national.**
- **Reconnaissance de la démocratie participative dans l'Union.**
- **Réforme du Conseil européen et de la Commission.**
- **Création du Ministre européen des affaires étrangères.**
- **Renforcement du principe de subsidiarité.**
- **Nouvelle réglementation des coopérations renforcées.**
- **Procédure de révision de la Constitution par de nouvelles Conventions européennes.**

Ce sont là de premiers résultats importants !

Il y a aussi des points négatifs. Nous l'avons déjà dit (droit de veto dans des matières importantes ou en matière de modification constitutionnelle, etc).

Il y a aussi un oubli important : même si la paix est indiquée comme le premier objectif de l'Union on ne parle pas du « *droit à la paix* ». Il aurait été très important d'insérer ce droit parmi les autres, parce que c'est le droit qui clarifie l'objectif à l'origine du processus d'unification européenne, à savoir la garantie de l'impossibilité de la guerre entre les peuples européens.

Les fédéralistes européens- ont proposé et nous sommes engagés très fortement pour un article constitutionnel (symboliquement, le premier) qui disait que « l'Union refuse la guerre comme instrument de solution des conflits entre les Etats ». Les premières fois que les fédéralistes ont mené cette action, sous forme de pétition citoyenne adressée au Parlement européen, c'était à Assises pour une réunion de l'ONU des peuples, au *Forum social européen* de Florence et à Lyon pendant les RAM en janvier 2003. Notre proposition n'a pas été validée, cette fois. Mais la lutte continue... et nous la proposerons encore avec d'autres avancées, la requête d'un siège unique pour l'Union européenne au Conseil de sécurité des Nations unies (à la place des sièges actuels de la France et de la Grande-Bretagne) ou la création d'un Parlement mondial au sein de l'ONU par exemple.

Une conclusion et un aperçu sur le futur.

Malgré les limites que présente la Constitution qui nous est proposée, notamment vis-à-vis de la perspective d'une union fédérale de l'Europe, ses aspects positifs sont supérieurs à ses aspects négatifs.

Notamment pour une raison politique et stratégique fondamentale : les Etats nationaux ont été obligés suite à l'échec du Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernements de Nice en décembre 2000 de reconnaître la Convention européenne comme le seul instrument légitime pour discuter dorénavant les réformes des institutions européennes. Cela signifie que, dans le futur aussi, ils seront obligés de confier à des assises à légitimation démocratique les réformes à venir des institutions. Voilà, devant nous, un grand espace pour revendiquer tout ce que nous n'avons pas encore obtenu, pour élargir les espaces de démocratie, pour demander une Europe plus sociale, plus démocratique, plus fédéraliste !

Pour cela :

Il faut ratifier la Constitution. La décision de la France est la plus importante parce que la France est le pays-clé du processus d'unification européenne.

Toutes les fois que la France a dit OUI à l'Europe, l'Europe, et donc la cause de la paix, ont avancé.

Si, malheureusement, la France disait NON (et, moi, je ne le pense pas), ce ne serait pas un NON à cette Constitution, mais un NON à tout le projet d'unification de l'Europe, un NON à la paix et à la démocratie internationale. Et ce serait la crise immédiate de l'Union avec des conséquences très graves pour tous les peuples, et pas seulement les peuples européens : le nationalisme l'emporterait et la subordination à l'impérialisme américain serait totale.

Une fois dans le passé la France a dit NON à l'Europe : en 1954, à l'époque de la bataille pour la Communauté européenne de défense et la Communauté politique européenne. Et nous avons eu, en conséquence, 50 ans d'hégémonie américaine, politique, économique, sociale et culturelle.

Mais je suis convaincu que cette fois la France dira OUI à la Constitution, afin de pouvoir dire, demain, OUI à une véritable fédération européenne.

Il faut mettre en chantier une nouvelle action (tout de suite après la ratification de la Constitution dans les six pays fondateurs) afin de surmonter les aspects négatifs de cette Constitution.

Nous -les fédéralistes- pensons créer une *coalition des organisations de la société civile, des forces sociales et culturelles, des mouvements et des forces politiques*, qui se réuniraient en assises -et que nous avons appelée **Convention des citoyens européens**- pour revendiquer et demander au Parlement européen plus de démocratie dans l'Union, plus de solidarité économique et sociale, plus de politiques de défense de l'environnement, etc.

Par des sortes de « *cahiers de doléances* », comme durant la Révolution française, on pourra faire un grande pression sur le Parlement afin d'obtenir « une **deuxième Convention** » pour modifier la présente Constitution. Et le Parlement européen a déjà déclaré, dans la séance d'approbation de la Constitution (le 10 janvier), qu'il entend exercer le pouvoir de demander une seconde Convention.

Il est clair qu'une éventuelle deuxième Convention devrait sûrement être une « Convention constituante », avec plus de légitimité démocratique encore que la

première, qui était déjà sans commune mesure supérieure et plus démocratique que les conférences diplomatiques et intergouvernementales du passé.

Tel est le *challenge* des prochaines années. Un déficit que les fédéralistes espèrent partager avec la majeure partie

Position critique et proposition de Robert Lafont dans le débat constitutionnel.

Notre ami Robert Lafont, universitaire et écrivain, leader historique du mouvement occitan, auquel nous avons souvent ouvert nos colonnes, en particulier ces dernières années, a pris une position très négative par rapport au projet de Traité constitutionnel européen. Cette position est différente de la notre mais aussi de la très grande majorité des organisations se réclamant du courant autonomiste et démocratique qu'il a contribué à créer et à animer ces dernières décennies, plus particulièrement de celles réunies au sein de la Fédération Régions et Peuples solidaires (R&PF), et en particulier du Partit Occitan. Fédéchoses, dans son rôle de revue de large débat fédéraliste, se devait de publier sa position, tout en la regrettant mais en étant pleinement conscients que quel que soit le résultat du prochain referendum nos routes se retrouveront à son issue.

Je me décide, après hésitation, à soumettre à quelques camarades et amis le point de ma réflexion sur le Traité-Constitution européenne. Je le fais à très grand traits.

1 - Au lendemain de la Haye, la construction européenne a été confiée aux États membres suivant les deux données de leur *souveraineté inaliénable* sur l'essentiel et de la *garantie qu'ils offraient d'un soutien du système capitaliste libéral*. A partir de là, dans les phases successives de cette construction, divers progrès ont été faits, mais aucun ne mettait en péril cette double assurance. Bien au contraire: la souveraineté n'a cessé de s'inscrire dans des textes de plus en plus clairs et définitifs (cf. le vote à l'unanimité pour les décisions de fond); en accord avec l'évolution du capitalisme (avancée de la globalisation, destruction de la protection sociale, délocalisation). C'est normal : croire que les États qui avaient les cartes en main allaient ne pas les jouer a tenu d'une naïveté aux limites de la stupidité qui a paralysé l'opinion européenne pendant cinquante ans.

2 - Le traité sur lequel nous sommes appelés maintenant à donner notre avis a une double face : les progrès constitutionnels ou sociaux qu'il comporte indéniablement doivent être considérés comme des appâts couvrant la réalité d'un bouclage, qui pourrait être définitif, sur les deux points capitaux. Ce texte est fait et pensé pour éterniser l'essentiel, alors que la plupart des votants vont voter pour l'accessoire. Le fait que des représentants des parlements aient participé à son élaboration n'est d'aucune garantie : ils participaient eux aussi de la pensée à la fois étatique et néo-libérale.

3 - L'argument du oui à gauche est déplorablement sot. Il consiste à voter non pour le texte qui nous est présenté, mais sur celui, *hypothétique*, que nous aimerions voir à sa place, en votant *effectivement* pour le verrouillage qu'il

des mouvements de la société civile européenne et avec la majeure partie d'entre vous et du mouvement altermondialiste.

instaure. C'est confirmer l'astuce de la haute faena de VGE.

4 - Autre argument de sottise : craindre de voir nos voix mêlées à celles des anti-européens souverainistes, néo-libéraux et capitalistes de toutes couleurs. C'est encore une fois tomber dans le leurre : même si la crainte est d'un risque vrai, comme c'est probable, on ne fonde pas son attitude sur la malice de l'adversaire, mais sur les précautions qu'on a prises contre elle. Or, dans la discussion casse-tête sur les articles d'un traité illisible, on ne voit pas ses ennemis déclarer avec clarté et simplicité les options qu'ils voudraient défendre. Il manque au débat une ou plusieurs esquisses de constitution contre-traité, largement diffusées.

5 - Dans le cas, très éventuel, d'une victoire du non, nous retombons sur l'exécrable traité de Nice, que rien n'aura aboli, ni remplacé. C'est vrai. Mais il y a une différence essentielle : le traité de Nice n'est pas verrouillé, il est de plus très visiblement bâclé et n'engage au niveau de ses auteurs aucune souveraineté populaire: seulement des gouvernements, tous par élection transitoires. Il "ne tient pas le coup" devant l'opinion citoyenne. On peut envisager sa remise en question. On peut même penser qu'il en sera normalement ainsi.

6 - Au chapitre de la souveraineté, verrouillée par le Traité, la forme intérieure des États ne dépend plus que d'eux. Ce qui veut dire qu'ils sont les maîtres de leur décentralisation ou non, du sort de leurs composantes, régions ou minorités. Voter pour le traité, c'est, compte tenu de l'évolution des gouvernants et de l'opinion, pérenniser dès maintenant en France le régime centralisateur. C'est aussi bloquer en Espagne les questions basque et catalane; et, à terme, dans le cas d'une adhésion de la Turquie, rendre le problème kurde insoluble.

7 - En ce qui concerne la France, le danger représenté par le Traité-constitution est particulièrement grave, le gouvernement Raffarin ayant entrepris au pas de charge les réformes administratives et sociales que la nouvelle Europe confirmera et absorbera (l'actuelle politique de liquidation des langues "régionales" fait partie du programme).

8 - Il me semble donc urgent, sous un titre dont la formulation la plus simple serait : " Nous refusons le piège à cons", de mettre en place et de diffuser :

- une déclaration solennelle de non participation à cette gigantesque opération de manipulation de la conscience civique (abstention ou non, peu importe) ;

- de rédiger un schéma d'Europe unie acceptable pour le civisme, et pour la démocratie sociale et culturelle.

C'est en tout cas ce que je propose aux européistes qui le voudront bien.

Quels enseignements tirer, pour l'Europe et le monde, de l'histoire et des débats actuels de l'unification européenne ?

Esther ZANA-NAU

Le texte que nous publions ici est le support d'une conférence donnée récemment au centre bahà'í de Bruxelles par Esther Zana, ancienne présidente de la Maison de l'Europe de Nice et directrice des études de l'Institut européen des hautes études internationales.

La Foi bahà'ie, à laquelle l'auteur se réfère dans son texte, est une religion née en Perse il y a cent-soixante ans. Bien que méconnus, les Bahà'is professent des idées fédéralistes depuis l'origine de leur jeune religion et défendent, parfois au péril de leur vie, des principes de tolérance et d'unité des peuples dans leur diversité.

Dotée d'un statut consultatif auprès de l'UNICEF et de l'ECOSOC, associée à l'OMS et au PNUE, la Communauté bahà'ie est bien représentée dans les conférences organisées par les Nations unies. Cette reconnaissance internationale a récemment valu aux principes bahà'is d'être présentés lors d'une exposition au Parlement européen à Bruxelles en juin 2003, puis à Strasbourg en février 2004.

Didier COLMONT

**Président du Mouvement fédéraliste mondial -
Rhône-Alpes. Délégué au Conseil mondial du WFM.**

Parler de la construction de l'unification européenne, c'est parler de l'un des projets les plus ambitieux et porteurs d'espérance et de paix du XXe siècle qui se poursuit et s'approfondit au XXIème.

En disant cela, permettez-moi de présenter quelques préambules : il ne s'agit pas pour nous de tomber dans une forme de chauvinisme européen ni d'eurocentrisme : l'Europe n'est qu'un tout petit point sur la carte du globe et elle ne peut, en rien, se présenter comme donneuse de leçons au reste du monde. L'Europe est à la fois le foyer de grandes découvertes, de la civilisation de l'humanisme, mais aussi de guerres, du nazisme, des fascismes, des nationalismes et de l'hédonisme. Ce que l'Europe présente d'intéressant c'est une expérience porteuse d'une promesse, d'une espérance, sans triomphalisme ni grands mots car l'œuvre est inachevée et elle est sans cesse à remettre sur l'ouvrage.

Je suis moi-même croyante et baha'ie. Le message de la Foi baha'ie est celui de l'unité du genre humain, dans le respect des diversités, il est le message de la paix universelle et de la construction d'un ordre mondial qui permette d'assurer et de préserver cette paix. Il s'agit donc, pour les baha'is de penser et d'agir au-delà de l'Europe. Cependant, l'Europe peut être vue comme une sorte de laboratoire dans lequel sont expérimentées et mises en œuvre au quotidien, avec des tâtonnements et de petits pas en avant, ces grandes visions pour le futur de l'humanité, à une échelle réduite. En ce sens, il est très intéressant pour nous de voir comment concrètement, se construit le processus de paix en plusieurs étapes, processus dont la dynamique est donnée à la fois par des

forces d'intégration et de désintégration et aussi comment peuvent se traduire dans la vie d'un groupe de nations des principes tels que l'unité dans la diversité et les moyens pour y parvenir tels que la consultation et la subsidiarité. Ce qui nous intéressera dans cette présentation, c'est non pas de nous attarder sur les discussions actuelles ou les événements, mais de retirer à travers l'histoire de ce demi-siècle de construction les caractéristiques d'une méthode qui nous paraît à la fois particulière et également riche d'enseignements pour d'autres régions du monde déchirées par des conflits qui paraissent insolubles et désespérants. Il ne s'agit pas de vouloir transposer le modèle européen au reste du monde, aucun modèle n'est transposable car les conditions historiques et culturelles de chaque pays sont différentes, mais de s'inspirer de principes qui ont servi de fondations à la méthode de la construction européenne.

L'UE montre depuis plus de 50 ans, non seulement par les idées et les discours, mais surtout par ses réalisations et ses avancées que ce qui était impossible hier, inconcevable même, est entré dans la sphère de la réalité quotidienne, est même devenu la règle ! Citons à titre d'exemple : le règne du dialogue, de la recherche de consensus, plutôt que celui du rapport de forces et de la rivalité, la résolution des conflits à travers la négociation et le droit plutôt qu'à travers les armes et la guerre.

Avec son nouvel élargissement d'une envergure jamais réalisée auparavant, l'Europe se dote de la possibilité de réconcilier son passé et son présent et de se tourner vers son avenir avec une vision partagée par son Ouest et son Est, son Nord et son Sud. L'Europe, baignée par la Méditerranée comme par la Baltique, redevient elle-même. La question n'est plus de se demander s'il faut poursuivre cette aventure européenne, mais de pouvoir encore s'émerveiller car la paix entre nations est une sorte de bonheur rare et il faudrait réaliser que les collaborations qu'on envisageait à peine il y a 10 ans, sont déjà prises pour acquises : la monnaie unique gérée par une banque centrale indépendante ! Une dépossession volontaire de l'un des attributs régaliens de la souveraineté ! Cela était inimaginable il y a à peine quelques années ! Des missions de paix réalisées dans les Balkans, pour la promotion des valeurs démocratiques, et pour aider à reconstruire un „vivre ensemble“, aujourd'hui, des discussions à 28, Turquie comprise qui ont permis d'élaborer une nouvelle Constitution !

Cependant, devant cette entreprise colossale, un certain désarroi s'est emparé des européens, l'aspect technocratique des programmes européens, la complexité du fonctionnement des Institutions européennes les rebutent. On leur parle gros sous, on leur parle réforme constitutionnelle, mais sur le sens, l'objectif ultime de cette construction, c'est trop souvent le silence ou la langue de bois... Or, le sens est ce qui donne à la fois signification et direction, vision. Il ne faut pas le confondre avec les moyens ! Il est sûr que l'euro a contribué à familiariser les citoyens avec l'UE et à leur donner une certaine identité commune, mais cet intérêt ne suffit pas au sens car la réalisation de l'unification monétaire n'est qu'une étape, fondamentale certes, mais seulement une étape sur le chemin de cette construction dont l'objectif est encore plus vaste que celui de la paix entre les nations. Il est inscrit dans les premières lignes du Traité fondateur, « Unir les peuples d'Europe ».

L'unité des peuples est un concept qui transcende celui d'unité des nations qui n'en est qu'une des prémisses.

L'unité est un thème cher aux baha'is, il est non un objectif, mais un principe, un pré-requis qui inspire toutes les actions : la prise de conscience de l'unité du genre humain est l'état d'esprit, notre manière d'être au monde qui nous guide pour élaborer nos programmes d'action pour la construction de la paix universelle.

En 1875, 'Abdu'l-Bahá écrivait, dans *Le secret de la civilisation divine* : « La vraie civilisation déploiera son étendard lorsqu'un certain nombre de ses souverains se lèveront pour établir la cause de la paix universelle. Ils doivent faire de la cause de la paix l'objet d'une consultation générale ».

Et dans un autre texte (Shoghi Effendi, *L'Ordre mondial de Baha'u'llah*) nous pouvons lire : « L'unité de la race humaine telle que la conçoit Bahá'u'lláh, implique l'établissement d'une communauté universelle où nations, races, classes et croyances seront étroitement et définitivement unies, où l'autorité des dirigeants et la liberté personnelle, ainsi que l'initiative des individus qui la composent, seront complètement et pour toujours sauvegardées. Cette communauté, pour autant que nous puissions l'imaginer, comportera une législature universelle (...), un pouvoir exécutif universel, s'appuyant sur une force internationale (...), un tribunal universel (...), une capitale universelle (...), une langue universelle (...). L'unification européenne est issue d'une action volontariste et, comme le rappelle Catherine Guisan (*Un sens à l'Europe: gagner la paix [1950-2003]*), il faut sans cesse s'interroger et se remémorer à travers l'histoire de ses fondateurs notamment, quels principes fondent la démarche européenne, pour comprendre „la spécificité d'une union dont les peuples ne sont joints ni par la langue, ni par la culture, ni même par une vision commune de leurs histoires ».

Il ne faut pas perdre de vue qu'en la matière, il n'y avait pas de „tradition“ ni de modèle, tout était, tout reste encore à créer, à imaginer. D'où parfois la nécessité de méditer, de chercher l'inspiration.

La réconciliation, l'action concertée et la reconnaissance de l'autre sont devenus les principes caractéristiques des nouveaux modes d'action.

La réconciliation pour que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée. Écoutons Robert Schuman (*Pour l'Europe*) : « tendre la main à nos ennemis d'hier, non simplement pour pardonner, mais pour construire l'Europe de demain [...] la désintoxication des manuels d'histoire est une des premières nécessités... ».

La réconciliation nécessite une volonté politique de part et d'autre, le pardon est davantage un travail spirituel sur soi, elle permet de se lancer dans des projets et des actions communes.

L'action concertée pour que la solidarité prime. C'est ainsi qu'au départ, une Haute autorité commune a été créée pour la CECA dont les décisions lient les partenaires et forment la clé de voûte de la prospérité économique et de la sécurité européennes. Cette solidarité s'est progressivement étendue à de nombreux domaines suivant une évolution en spirale ouverte et créant un « engrenage vertueux » de la collaboration entre institutions et entre humains. Elle s'est également traduite dans une organisation institutionnelle et des

procédures décisionnelles particulières, les trois institutions principales, le Parlement est l'expression de la voix des peuples, le Conseil, est l'expression des intérêts des États restés indépendants, et la Commission qui garantit en toute indépendance que soit assurée une vision globale de l'intérêt communautaire, sous-tendues par le principe de subsidiarité qui permet d'éviter une extrême centralisation et une perte de toute substance des niveaux intermédiaires.

La reconnaissance de l'autre dans la mesure où cette organisation s'est voulue dès le départ, ouverte et prête à accueillir la participation d'autres membres. Ceci est sans cesse à revoir car chaque élargissement a montré les limites de l'acceptation de l'autre et la nécessité jamais achevée de faire reculer les limites des préjugés et des peurs (voir le débat actuel sur la candidature de la Turquie).

Robert Schuman disait en mai 1950 : « L'Europe ne se fera pas d'un coup ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait ». Cette démarche pragmatique a permis que, pas à pas, les Européens apprennent à bâtir une oeuvre commune, à travailler puis à vivre ensemble après s'être tellement entre-déchirés. C'est aujourd'hui une situation d'interdépendance qui rend la paix non seulement possible, nécessaire mais aussi inéluctable. Nous pourrions en dire autant de la situation mondiale, mais là, la volonté manque encore, ainsi que le partage d'une vision.

Il y a donc de l'intérêt et de l'idéal dans l'entreprise européenne et on ne doit pas nier que les politiques européennes mises en place, aussi bien intentionnées qu'elles puissent être, ont des effets pervers, mais sa mission ultime « gagner la paix » est d'une intense actualité. On a gagné plusieurs guerres en perdant la paix, comme les Alliés l'ont fait en 1918 à Versailles. Aujourd'hui que la guerre est déclarée au terrorisme, quels moyens avons-nous de gagner la paix ? Et comment trouver une validité universelle dans les principes de la paix gagnée européenne ?

Les réalisations européennes ne peuvent être minimisées, l'Union est un véritable agent de la paix et de la prospérité, mais l'Europe est arrivée aujourd'hui à une croisée des chemins.

Si un amalgame d'intérêts et de foi visionnaire a bâti l'UE, l'Europe est à la recherche à présent, du souffle de l'Esprit, d'une grande vision commune, de valeurs qui transcendent l'espace géographique européen difficile à délimiter sans enfermer, et les contraintes conjoncturelles.

Beaucoup critiquent sa non-existence politique à l'échelle politique internationale, ce n'est pas parce qu'elle a failli à ses missions mais, au contraire, c'est la preuve de son succès.

Elle est devenue si familière aujourd'hui, si naturelle, les décisions communautaires déterminent tellement notre vie quotidienne que l'on ne peut comprendre ni accepter son immobilisme dans certains domaines. On attend d'elle qu'elle remplisse les prérogatives d'une véritable entité politique, ce qu'elle n'est pas encore. Les travaux de la Convention sur l'avenir de l'Europe ont proposé un projet de Constitution dont il est intéressant d'examiner les apports. Mais au-delà des textes et des traités, c'est à

une réelle révision de ses valeurs et de sa démarche que l'Europe doit s'atteler.

Acquérir une identité politique aux yeux du reste du monde, exister comme entité à part entière au sein d'Institutions comme le Conseil de Sécurité, parler d'une seule voix, celle de la recherche de la paix et de l'intérêt global, dans toutes les sphères internationales, repenser le politique, celui du vivre ensemble à travers le principe de l'unité dans la diversité, voilà quelques-uns des défis de l'Europe en devenir.

Le monde s'est largement ouvert, conséquence des grands bouleversements technologiques et économiques avec des implications et des effets culturels et politiques qui inquiètent. Le monde d'aujourd'hui devenu si dangereux et violent, fait peur, il y a aussi une peur de voir ses racines et son identité écrasées.

Pourtant, ce monde ouvert peut aussi être vu comme une chance et une opportunité si on sait identifier clairement les défis et apporter les réponses appropriées : faire de la mondialisation un instrument au service de la personne humaine, de la fraternité universelle et non celle par qui tous les maux et tous les scandales arrivent.

Le premier défi est celui de la remise en cause de la notion même de souveraineté nationale absolue. Alors que le droit international de l'après -deuxième guerre mondiale s'est attaché à formaliser la notion d'indépendance et de souveraineté, celui de la période actuelle devrait, dans le cadre du concept de gouvernance mondiale, examiner les modalités de la souveraineté collective. La manière dont l'UE met en place progressivement une méthode consensuelle de transfert supranational à l'entité UE de la souveraineté des Etats membres peut être éclairante. Le monde n'a-t-il pas un besoin criant d'une institution supranationale capable de prendre en charge les défis planétaires qui dépassent de loin les capacités d'action des Etats-nations et des organisations internationales actuelles, pour assurer la prospérité, l'équité et la sécurité ?

Le deuxième défi est celui de la peur de l'uniformisation : c'est pourquoi nous assistons à la montée de nationalismes, de fanatismes, de revendications identitaires, de tensions entre le global et le local, de tensions entre traditions et modernité, entre le court terme et le long terme, entre le spirituel et le temporel.

Cela montre que ce monde qui vit une transition entre un ordre ancien et un ordre nouveau à construire, est désarçonné, en perte de références. Il cherche à construire son unité et a besoin d'une nouvelle colonne vertébrale pour le tenir et d'une nouvelle vision pour lui montrer la direction.

C'est un véritable chantier que de mettre en place de nouvelles régulations et construire un nouvel ordre de dimension mondiale, cela nécessite beaucoup d'audace et une Foi inébranlable.

Le principe d'unité dans la diversité édicté par Baha'u'llah, devenu la devise de l'UE, est riche de significations et d'implications pour répondre à ce défi. Ce principe va bien au-delà de celui de la cohabitation des différences, de la tolérance et même de celui plus riche, de la reconnaissance mutuelle. Ce principe est plus créatif comme peut l'être une graine plantée dans un terreau fertile qui s'enrichit de toutes les composantes de ce terreau et des aliments qui la nourrissent et qui devient une nouvelle entité, un arbre, qui va produire à son tour des fruits. C'est-à-dire qu'en acceptant de vivre ensemble, de travailler ensemble, de s'éduquer en permanence pour regarder en face et éradiquer nos préjugés, en acceptant de nous unir au plus profond de notre intimité, nous allons non pas gommer nos identités mais nous en nourrir, non pas pour rester les mêmes et voir en l'autre un rival, mais pour nous transformer mutuellement dans une relation de partenariat qui donnera un résultat plus riche et innovant que l'aurait été la somme de nos différences. (Exemple de l'action jeunesse à Tozeur : travail sur les contes nationaux : recherche des points communs même entre des cultures a priori très différentes et re-création de nouveaux contes écrits en commun, issus de la rencontre de ces groupes de jeunes de différents pays qui découvrent le caractère universel de certaines valeurs véhiculées par leurs contes respectifs).

C'est une vision fédéraliste de l'Europe et du monde qui est ainsi proposée, une vision dans laquelle la souveraineté des Etats n'aurait de sens que dans la mesure où cela donnerait aux Etats le pouvoir de forger une alliance universelle avec comme seul but de servir les intérêts de l'ensemble de l'humanité et la paix universelle.

Nous sommes peut-être là dans le domaine du rêve, et pourtant toutes les réalisations de l'UE, la récente libération des peuples d'Europe centrale, montrent que l'utopie peut devenir réalité. Tout est question de foi et de temps. Il faut une Foi à soulever les montagnes et un pragmatisme à toute épreuve avec une imagination libérée des préjugés et des peurs. Les bonnes intentions ne suffisent pas, elles peuvent être perverties.

La construction européenne, si on la regarde avec les yeux de la foi, est une illustration du fait que le dessein de Dieu est aujourd'hui en marche et que l'humanité entière pourrait en recueillir les fruits. C'est le message d'espérance que la foi baha'ie offre au monde.

Attention :

Veillez noter nos :

- **changement d'adresse,**
- **changement de prix au numéro,**
- **changement de tarif d'abonnement.**

Merci de votre compréhension.

Hommage à Francesco Rossolillo.

Toute l'équipe de *Fédéchoses* est aujourd'hui en deuil après le décès de Francesco Rossolillo à Pavie le 24 février dernier à l'issue d'un long combat contre la maladie.

Son engagement militant de la première heure, qui a culminé avec sa fonction de Président de l'*U.E.F.-Europe* il y a quelques années, était sous-tendu par la pensée créatrice du philosophe et théoricien du fédéralisme qu'il a toujours été. L'intellectuel qu'il était par nature a toujours pris sur lui pour être aussi un homme de l'action. Exemple. Cesco, ton amitié chaleureuse et fidèle nous manque déjà. Ta pensée et ton souvenir continueront à animer notre combat.

Nous publions ci-dessous le dernier numéro de la *Lettre européenne* rédigée par Francesco Rossolillo, peu avant son décès, sous le pseudonyme de *Publius* et qu'il animait et diffusait depuis sa création avec un groupe d'amis fédéralistes, principalement de Lombardie.

Nous n'adhérons pas toujours, ces dernières années, à ses choix stratégiques en particulier sur la Constitution européenne, mais bien au delà nous partageons avec lui, et partageons toujours avec ses compagnons, les mêmes valeurs et la même pensée qui nous conduisent à militer ensemble pour un fédéralisme européen et mondial.

Jean-Luc PREVEL

Lettre européenne (février 2005).

Même si c'est au terme de négociations complexes et difficiles, la Turquie sera vraisemblablement admise comme membre de l'Union européenne en 2014. Il s'agit d'une issue en grande partie prévisible si l'on pense que la Turquie est liée, depuis 1963, par un accord d'association à la Communauté européenne et qu'à partir de là, elle a accru avec un rythme accéléré ses liens réciproques d'interdépendance avec la Communauté, puis avec l'Union. Le fait que la Turquie soit un pays de religion islamique représente, idéalement au moins, un grand atout pour l'Union en en faisant un point de rencontre entre le monde islamique et le monde chrétien et en réfutant dans les faits l'accusation de vouloir rester un club de pays chrétiens. La Turquie, c'est bien connu, est du reste un pays aux traditions laïques enracinées et qui, de plus, au cours des dernières années, a accompli des pas importants et courageux pour combler ses nombreux retards en matière de droit pénal et civil, dans l'organisation administrative et celle de la police, dans la gestion des rapports avec les minorités kurdes et avec la République turque de Chypre et en général sur la voie de l'instauration d'un régime démocratique et libéral. Il s'agit en outre d'un pays d'environ 70 millions d'habitants avec un taux élevé de natalité qui s'apprête à devenir le pays le plus peuplé de l'Union et qui donnera une impulsion forte à l'expansion du marché intérieur de celle-ci.

Comme c'était largement prévisible, la perspective de l'adhésion de la Turquie soulève de rudes résistances. Au-delà de l'argument raciste escompté selon lequel la Turquie devrait être tenue à l'écart pour le seul motif qu'elle est un pays musulman et, pour la plus grande part de sa superficie, asiatique, on a fait valoir l'idée que l'élargissement de l'Union à une grande zone de production avec une main-d'œuvre bon marché risquerait de révolutionner les rapports de concurrence à l'intérieur de l'Union. On soutient que, le fait que la Turquie jouxte la Syrie, l'Irak et l'Iran, augmenterait le risque d'entrée dans l'Union de personnes liées au terrorisme. On met aussi en relief que l'entrée à part entière dans les institutions européennes d'un pays très peuplé comme la Turquie pourrait modifier profondément les équilibres politiques internes de l'Union, mettant en danger l'influence prédominante des "grands" pays actuels.

Mais avant tout, dans quelques fractions des groupes politiques de certains pays de l'Union, on fait valoir que l'entrée de la Turquie signifierait un pas nouveau et irréversible vers la dilution de l'Union dans une grande zone de libre échange qui serait destinée à s'étendre rapidement aux pays du Maghreb et à perdre toute capacité à contrôler son marché intérieur et à donner un poids réel à sa présence en tant que telle dans les négociations commerciales internationales. L'entrée de la Turquie minerait ainsi d'une manière irréversible la cohésion de l'Union.

Il s'agit par ailleurs d'une conviction qui est aussi partagée par de nombreux eurosceptiques qui, au contraire, veulent l'entrée de la Turquie parce qu'ils espèrent la dilution de l'Union. Mais il s'agit d'une conviction infondée parce que l'Union européenne *est déjà aujourd'hui* une zone de libre-échange. Elle est déjà largement ingouvernable et il n'est pas pensable que, dans sa composition actuelle, elle puisse évoluer vers une *more perfect union*. Ce n'est donc certainement pas l'entrée de la Turquie qui pourrait la faire changer de nature. C'est pourquoi, depuis long temps, surtout en France, l'idée a fait son chemin de renforcer la consistance politique et économique d'un groupe d'Etats membres de l'Union (habituellement désigné dans le débat politique français comme "l'Europe-puissance"), à l'extérieur duquel resterait une nébuleuse d'Etats qui continueraient d'être liés aux institutions de l'Union et aux règles du droit communautaire ou à d'autres moins contraignantes ("l'Europe-espace").

Il s'agirait de l'Europe à deux (et, dans l'optique de certains, à trois) cercles. Mais il s'agit d'une solution vouée à rester purement verbale tant qu'on ne dit pas clairement quelles devraient être la *nature* et la *composition* de la soi-disant "Europe-puissance". Le problème de la nature du premier cercle ne concerne pas (ou tout au moins pas seulement) ses compétences, mais l'instrument susceptible de les faire valoir, c'est à dire le *pouvoir* (auquel se réfère par ailleurs l'expression "Europe-puissance"). Mais le problème est absent du débat politique. Ce qui manque tout à fait c'est la conscience que le seul instrument à travers lequel le pouvoir peut s'exprimer c'est l'*Etat* et que donc, la seule

manière de créer, à l'intérieur de l'Union, un noyau capable de garantir sa propre sécurité et, en dernier ressort, celle de l'Union dans son ensemble de faire valoir la présence pacifique de l'Europe dans le monde et d'imposer aux citoyens le respect des règles établies et des décisions prises par les institutions, c'est de constituer, à l'intérieur de l'Union, un véritable Etat fédéral, doté d'une armée, d'une police et d'une fiscalité propre.

Ensuite, la conscience des dimensions que ce noyau fédéral devrait avoir pour naître et se développer, est tout à fait nébuleuse. Il est clair qu'il devrait s'agir d'un nombre restreint d'Etats, fortement homogènes d'un point de vue politique et économique, avec une longue histoire commune d'intégration et une opinion publique très sensible à l'idéal de l'unité européenne. L'Union dans son ensemble ne correspond certainement pas à ce modèle, ni la zone euro, ni un quelconque regroupement qui comprendrait la Grande-Bretagne, ni une constellation occasionnelle qui émergerait de l'(improbable) exercice des soi-disant coopérations renforcées.

En réalité, la seule composition initiale du noyau fédéral avec laquelle il serait pensable d'obtenir l'expression simultanée de la forte volonté politique nécessaire pour réaliser cet objectif serait celle des six pays fondateurs de la Communauté ou, s'il s'avérait impossible, dans un premier temps, de recueillir leur unanimité sur un projet concret, d'un ensemble plus restreint mais dans lequel la France et l'Allemagne devraient de toute façon être présentes, c'est à dire les deux pays moteurs de tout le processus de l'unification européenne.

L'objection selon laquelle le premier cercle, avec ces dimensions, serait trop petit pour peser de son poids sur

l'équilibre mondial est sans aucun fondement. Le fait que "L'Europe puissance" doive nécessairement voir le jour en tant qu'Etat fédéral accompli ne signifie pas du tout qu'elle ne soit pas vouée à s'élargir progressivement aux membres du second cercle, auquel elle continuerait à être liée par une sujétion commune aux règles de l'Union. Tandis que le second cercle, c'est à dire le reste de l'Union, constituerait le réservoir naturel dans lequel naîtraient et se développeraient les vocations et les interdépendances qui conduiraient à l'élargissement progressif du noyau central. La nature de l'Union dans son ensemble serait donc complètement transformée par la présence d'un noyau fédéral en son sein. L'attraction forte qu'il exercerait sur le second cercle ferait qu'on n'aurait plus aucun motif de craindre (ou dans le cas des eurosceptiques, d'espérer) tout élargissement de l'Union comme cause d'affaiblissement ou de désagrégation mais que celui-ci serait salué par les premiers et redouté par les seconds comme une étape préliminaire à l'admission de nouveaux membres dans un Etat fédéral européen solide et en expansion.

La grande difficulté de fonder le noyau reste indiscutable, face notamment à la résistance acharnée que la Grande-Bretagne opposerait (en plus de celle des Etats-Unis). Mais la stature des hommes politiques ne se mesure certainement pas à leur capacité de gérer des situations normales mais à celle de remporter des défis extraordinaires dans des situations extraordinaires. L'histoire de l'unité européenne est désormais arrivée à un moment exceptionnel. On attend les hommes politiques européens à l'épreuve des faits.

Publius

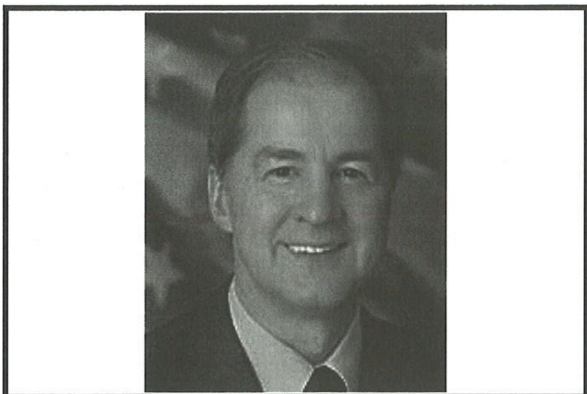
Fédéchoses, en hommage à Francesco Rossolillo, republiera dans son prochain numéro son essai, « Le fascisme comme dernier rempart de l'Etat national », publié dans notre numéro double de février 1977 (19-20).

Une Assemblée parlementaire pour les Nations unies.

Allocution à la *People Assembly* 2004 de San Francisco.

Jo LEINEN

**Président de la Commission institutionnelle du Parlement européen
Président de l'U.E.F.-Europe**



Les Nations unies ont un besoin urgent de réformes pour relever les défis du 21^{ème} siècle. Le système de gouvernance mondiale des Nations unies doit être rendu plus efficace et plus démocratique. Les décisions prises au niveau mondial influencent la vie quotidienne des gens un peu partout, que ce soit en ce qui concerne l'économie, l'environnement, les problèmes de sécurité ou la politique de santé.

Le système actuel des Nations unies reste essentiellement la structure qui date de leur fondation en 1945. Le monde a changé considérablement dans les soixante dernières années. Il est inacceptable que les puissances alliées de la Seconde guerre mondiale et la Chine

puissent encore opposer leur veto à toute décision. Il est aussi inacceptable que seuls les gouvernements et les dirigeants aient une pleine représentation au niveau des Nations unies.

L'ONU a besoin de la participation de la société civile et de la représentation des parlements des Etats membres. Il faut surmonter le déficit démocratique des Nations unies. Les gouvernements ne représentent pas forcément le peuple de leur pays. Ils ne représentent pas l'opposition et les autres forces de la société. Ils doivent être accompagnés démocratiquement et contrôlés par une *Assemblée des citoyens auprès de l'ONU*.

La voix des citoyens n'est pas seulement une voix supplémentaire sur la scène internationale. La voix des citoyens serait un pouvoir différent par sa qualité. Les gouvernements incarnent souvent la concurrence entre les Etats et agissent suivant la raison d'Etat. Une Assemblée populaire agirait plus directement en fonction des intérêts du peuple et du développement humain.

Un important élément de toute réforme des Nations unies doit donc être l'établissement d'une assemblée parlementaire dans le système de l'ONU. Ce parlement mondial pourrait être constitué d'après l'article 22 de la Charte par une majorité simple de l'Assemblée générale. L'Assemblée parlementaire pourrait commencer comme un corps consultatif avec une délégation de chacun des parlements nationaux. L'assemblée parlementaire s'occuperait de tous les sujets discutés au sein de l'Assemblée générale. Elle s'organiserait comme une assemblée plénière, en comités et en groupes politiques.

Le Parlement européen peut être un bon exemple de la façon dont ce processus pourrait démarrer et comment il pourrait se poursuivre. La *Communauté du charbon et de l'acier* de 1951 entre six Etats européens (Allemagne, France, Italie, Belgique, Pays Bas et Luxembourg) et la *Communauté européenne* de 1957 débutèrent par une assemblée parlementaire ayant un simple statut consultatif. Les parlements nationaux nommaient leurs délégations à cette assemblée européenne. Mais déjà dans les années soixante, un large débat public s'instaura qui demandait un pouvoir législatif pour l'assemblée parlementaire et l'élection directe de ses membres. L'*Union européenne des fédéralistes (U.E.F.)* s'est trouvée au premier rang d'une large coalition de forces qui voulaient promouvoir la transformation de l'assemblée parlementaire en un véritable Parlement européen et demandait l'élection directe des parlementaires européens. Cette campagne est une « histoire à succès » qui continue jusqu'à aujourd'hui. En juin 1979, furent organisées les premières élections directes au Parlement européen. Le 13 juin 2004, les Européens élurent le 6^{ème} Parlement européen ; 450 millions de personnes de 25 Etats membres purent voter pour 736 députés dans cette assemblée du Peuple européen.

D'étape en étape, le Parlement européen a acquis plus de pouvoirs. La première Constitution européenne, signée le 18 juin 2004 par les chefs d'Etats et de gouvernements des 25 Etats membres, donnera au Parlement européen pratiquement toute la gamme de pouvoirs d'un parlement élu. La Constitution déclare que les lois européennes seront faites par un système de deux chambres : celle des citoyens (représentés par le Parlement européen) et celle des Etats (représentés par le Conseil des ministres). Le Parlement européen obtiendra le contrôle entier du

budget de l'UE et aura le droit d'élire le président de sa Commission qui est le gouvernement de l'Union. Après le parlement fédéral de l'Inde, le Parlement européen représente la seconde plus grande démocratie du monde ; il est également le premier parlement supranational du globe.

L'histoire du Parlement européen pourrait être la base pour des développements similaires dans d'autres continents aussi bien qu'au sein des Nations unies. Il est intéressant de noter que l'Union africaine, qui vient de se créer (AU), ne tardera pas à former sa propre assemblée parlementaire. De même le *Mercosur* est en train de débattre d'une assemblée parlementaire. Le moment est donc venu de réclamer également une assemblée dans le système des Nations unies.

Pour le développement démocratique de la gouvernance globale, il serait mieux de n'avoir qu'une seule assemblée parlementaire et non pas une pour chaque organisation de l'ONU (OMC, Banque mondiale etc). Comme on en débat ici et là, les ressources parlementaires ne sont pas suffisantes pour rendre possible une telle démultiplication. Une assemblée populaire unique pourrait aussi assurer la cohérence des politiques et des décisions de l'ONU. Le nombre des parlementaires devrait rester inférieur à un millier pour faciliter les débats et assurer une prise de décision efficace. Chaque pays devrait avoir un minimum de deux parlementaires et se trouver représenté en fonction de sa population, jusqu'à 18 députés pour les plus grands pays. Pour commencer, une somme de 100 à 120 millions de dollars suffirait pour mettre en œuvre des sessions plénières, des réunions de comités et un secrétariat général. Par comparaison avec les mille milliards de dollars dépensés en armements chaque année, les ressources financières pour obtenir une démocratie globale ne devraient pas être un argument contre le Parlement mondial. Bien sûr, il y a dans ce monde des pays non démocratiques et on peut avoir des doutes sur le caractère de leurs délégués parlementaires. Cependant la *Maison de la liberté*⁴ a calculé que parmi les 192 Etats membres de l'ONU, il y a 117 démocraties, une très nette majorité. On peut espérer que les débats parlementaires dans la nouvelle assemblée seraient une aide pédagogique et démocratique qui inciterait les pays non démocratiques à développer des cultures démocratiques locales. A mon avis il est nécessaire de commencer avec des parlementaires de tous les pays de l'ONU pour préserver l'égalité des Etats et de leur population dans le monde.

Un parlement mondial est un instrument pour une citoyenneté mondiale. La représentation des citoyens dans cette assemblée augmenterait l'identification avec les problèmes mondiaux.

La première phrase de la Charte des Nations unies, « nous le peuple », pourrait enfin prendre tout son sens. L'assemblée parlementaire donnerait aussi un élan sans égal pour le développement d'une société civile mondiale. Les ONG sont très importantes mais par définition elles n'ont pas la même légitimité que des députés directement issus d'élections générales. Avec un parlement mondial les ONG et la société civile auraient

⁴ Freedom House

un centre bien défini et un partenaire solide au sein des Nations unies.

***Comment est-il possible de réaliser
une assemblée parlementaire des Nations unies ?***

Une campagne mondiale des citoyens, des organisations, des parlementaires et des gouvernements sera nécessaire pour atteindre ce but. La société civile a un rôle spécial pour promouvoir cette idée, parce que ceux qui ont le pouvoir sont hostiles au changement et ne veulent pas le partager. Par conséquent nous ne pouvons pas attendre que les gouvernements et les partenaires nationaux mettent en route ce processus. Il y a bien sûr une célèbre « histoire à succès », ces dernières années ; celle de la coalition mondiale pour promouvoir les institutions de l'ONU. Le *Mouvement fédéraliste mondial (WFM)* a coordonné environ 4.000 ONG en faveur de la *Cour pénale internationale (ICC)*. J'aimerais voir le *WFM*, ou une autre coalition, unir les citoyens du monde pour un parlement mondial.

La *People Assembly 2004* de San Francisco a été un point de départ pour une telle campagne.

Alors, essayons de prendre le départ pour obtenir les premiers résultats, en 2005, lorsque la communauté mondiale se rassemblera pour le 60^{ème}. anniversaire de l'ONU.

Je travaillerai de toutes mes forces pour que le Parlement européen nouvellement élu soit un partenaire vigoureux pour cette idée si importante et ce projet innovant. Nous vivons tous dans un monde commun. Les citoyens de ce globe ont besoin d'une représentation directe : un parlement mondial est une nécessité pour le 21^{ème}. siècle.

***Un siège unique
pour
l'Union européenne
au Conseil de sécurité.***

Résolution adoptée par le
Comité fédéral de l'*U.E.F.-Europe*
(Bruxelles 20-21 novembre 2004).

Les Nations unies débattent actuellement d'une réforme du Conseil de sécurité. Compte tenu des insuffisances et du manque d'efficacité du système dans l'état actuel, l'*U.E.F.* croit fermement qu'une réforme est nécessaire. Les Nations unies doivent jouer un plus grand rôle en ce qui concerne les questions de sécurité internationale et dans l'application des règles de la loi internationale. C'est pour cela que le Conseil de sécurité en tant qu'organe central doit être plus représentatif.

Etant donné le fait que l'Union européenne peut être considérée comme une sous-organisation régionale des Nations unies, qui s'est consacrée à la promotion des idéaux de la Charte des Nations unies, l'absence de toute représentation directe de l'Union européenne est inacceptable. Etant la deuxième plus importante économie du monde et le plus gros donateur d'aides aux pays en voie de développement, l'Union européenne mérite de peser d'un plus grand poids au sein des Nations unies.

L'*U.E.F.* souligne l'importance d'une politique extérieure européenne unique, comme expression du gouvernement fédéral européen, de façon à assurer la promotion des idéaux du projet européen qui sous-tendent dans une large mesure l'idée de "Nations unies". Le poids numérique de deux membres permanents au Conseil de sécurité n'est pas utilisé d'une façon efficace et montre une fois de plus la nécessité d'avoir une politique étrangère unique et cohérente qui surmonte les divisions. C'est le souhait d'une grande majorité des citoyens européens d'être représentés au niveau mondial comme Européens. Les divisions du passé, qui non seulement minaient l'influence et la crédibilité de l'Union

européenne mais compliquaient aussi le traitement de plusieurs crises, soulignent une fois de plus la nécessité d'une politique européenne unique.

Bien que le projet de traité constitutionnel n'introduise pas une politique extérieure unique, il ouvre la voie pour une représentation unique de l'Union européenne dans les organisations internationales. L'Article III-206 § 2 déclare :

" Quand l'Union a une position définie sur un sujet qui se trouve sur l'agenda du Conseil de sécurité des Nations unies ceux des membres qui siègent au Conseil de sécurité demanderont que le Ministre des affaires étrangères de l'Union soit invité à faire connaître la position de l'Union."

- L'*U.E.F.* demande une complète mise en œuvre, à l'avance, de l'article III-216. Il devrait servir de ligne de conduite pour toute proposition de réforme ultérieure.
- L'*U.E.F.* en appelle aux gouvernements des Etats membres, à leurs parlements, à la Commission européenne, au Parlement européen, aux partis européens, pour qu'ils demandent un siège unique permanent pour l'Union européenne au Conseil de sécurité. Ce siège devrait être attribué au Ministre des affaires étrangères de l'Union.
- L'*U.E.F.* demande à tous les membres des Nations unies qui plaident pour un siège national permanent au Conseil de sécurité des Nations unies de prendre en compte le but d'un siège européen unique. Leurs actions ne devraient pas faire du tort à cette stratégie européenne.
- L'*U.E.F.* rappelle à tous les membres des Nations unies de prendre en considération le fait qu'un siège permanent pour l'Union européenne présenterait un signal encourageant pour d'autres régions du monde dans leurs efforts pour établir des communautés régionales.
- L'*U.E.F.* appelle au lancement d'une campagne européenne, qui exigerait la réalisation d'une politique extérieure européenne unique et donc la nomination d'un Ministre européen des affaires étrangères, investi des pleins pouvoirs comme représentant de l'Union européenne au Conseil de sécurité des Nations unies.
- L'*U.E.F.*, la *JEF* et le *WFM* coopéreront ensemble sur cette plateforme de revendications.

***Message de la
Coalition pour la
Cour pénale internationale
(CCPI)
à l'occasion de son
10^{ème}. anniversaire.***

Chers amis et collègues,

aujourd'hui, il y a exactement 10 ans, un petit groupe d'Organisations non gouvernementales se réunissait en face du siège des Nations unies à New York, et lançait une campagne idéaliste consacrée à une cause unique : soutenir l'établissement d'une Cour pénale internationale juste, efficace et indépendante. Nul n'avait prévu le succès extraordinaire que cette campagne mondiale allait remporter. Votre soutien à tous : ONG, gouvernements, organisations internationales, journalistes, ainsi que celui des individus, a changé un rêve lointain en une réalité fondamentale. Dix ans plus tard notre coalition et notre campagne restent fortes, et le nombre de nos membres a atteint des milliers.

Le Secrétariat de la CCPI voudrait vous inviter à célébrer son 10^{ème}. anniversaire avec nous tout au long de cette année et vous encourage à organiser des événements spéciaux, activités et publications en vue de sensibiliser

les populations et de les encourager à soutenir la CPI. La Coalition vous invite également à regarder vers l'avant, vers les 10 prochaines années, afin d'aider à assurer le succès de cette nouvelle institution internationale, c'est-à-dire la fin de l'impunité pour tous ceux qui commettent des crimes contre l'impunité.

En une décennie extraordinaire, la Coalition a grandi pour devenir un réseau mondial et diversifié de plus de 2.000 organisations qui œuvre en collaboration avec les gouvernements du nord et du sud qui partagent les mêmes objectifs afin de faire de ce nouveau système de justice internationale une réalité. Trois ans avant le début de campagne de la Coalition pour la CPI, des centaines d'ONG avaient participé activement à la conférence historique des plénipotentiaires à Rome en 1998. Après la conférence la CPPI et ses membres ont lancé une campagne visant à obtenir les 60 ratifications nécessaires pour obtenir l'entrée en vigueur du Statut. Nous vous en remercions tous. Nous, « la communauté CPI », avons réalisé cet objectif en 4 ans, alors que plusieurs pensaient que cela rendrait des dizaines d'années. Depuis l'établissement de la Cour, en 2002, la Coalition et ses membres à travers le monde ont continué à inciter activement pour la ratification universelle et la mise en œuvre du traité de la CPI. La Cour compte actuellement 97 « Etats parties », que qui représente plus de la moitié des pays du monde.

Au cours des 10 dernières années, nous avons mis sur pied une institution qui est capable de tenir pour responsables les personnes accusées de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. La Cour conduit actuellement des enquêtes dans deux cas et compte débiter ses premiers procès un peu plus tard au cours de cette année. Les ONG sur le terrain ont informé que la présence de la Cour et son influence sur place ont déjà des effets dissuasifs sur d'éventuels coupables susceptibles de commettre de tels crimes.

Cependant, les récents titres ont prouvé que notre dixième anniversaire donne non seulement l'occasion de réfléchir sur ce qui a été réalisé mais aussi et surtout l'opportunité de regarder vers l'avant, vers ce qui reste à faire pour renforcer l'efficacité de la Cour. Face aux puissants opposants de la CPI qui continuent de la menacer, le succès de la Cour dépend du soutien continu de toute la « communauté CPI », la société civile, les

gouvernements, les organisations internationales, les universités et les médias.

Nous avons prouvé que nous pouvons travailler ensemble de façon constructive pour promouvoir un monde basé sur la justice et le droit. Ensemble faisons des réalisations des 10 dernières années un prélude à la prochaine décennie qui nous attend. Ensemble, poursuivons notre partenariat unique dans la Campagne pour une Cour pénale internationale juste, efficace, et indépendante. Ensemble, prouvons que nous entrons dans une ère nouvelle avec moins -plutôt que beaucoup plus- de conflits violents et de souffrances.

Nous espérons bien travailler avec vous tous dans cette nouvelle entreprise. Nous espérons également que vous vous joindrez à nous pour célébrer cet objectif, ainsi que la CPI en tant que victoire pour la paix et la justice dans notre monde en complète perturbation.

En toute solidarité.

William R. PACE

*Executive Director du World Federalist Movement – WFM/MFM – New York
Coordinateur de la Coalition mondiale des ONG pour la Cour pénale internationale.*

Comité de pilotage de la CICC

*Amnesty International
Asociacion pro Derechos Humanos
Fédération internationale des Ligues des Droits de l'homme
Human Rights First
Human Rights Watch
Commission internationale des juristes
No Peace without Justice
Parliamentarians for Global Action
Rights and Democracy
Initiative des femmes pour une justice basée sur le genre
World Federalist Movement (MFM) – coordinateur*

LA CHINE A LA CONQUÊTE POLITIQUE DE L'AFRIQUE.

**40 ans de coopération Europe-Afrique
mis à mal à l'épreuve de la nouvelle ère
où la Chine veut compter comme puissance mondiale.**

Jean-Paul PUGALA

Membre du Mouvement fédéraliste africain - Turin

L'AFRIQUE ET L'EUROPE, UNE RELATION DE MALENTENDU.

Les relations historiques et la proximité géographique entre l'Afrique et l'Europe auraient pu porter naturellement à un développement vertueux des 2 continents, à un développement intégré des 2 économies,

à la formation d'un bloc commun sur la scène mondiale. Mais l'Europe n'a vu l'Afrique que sous l'angle de source d'approvisionnement de matières premières à bas coûts. Pour ce seul et unique objectif, l'Europe s'est assurée d'avoir au pouvoir ça et là en Afrique des Présidents sans formation politique ou économique, encore moins juridique, de petits dictateurs qui ont confirmé et amplifié la parcellisation du continent par

l'Europe, cherchant de protéger leur pouvoir par la divulgation d'un faux nationalisme, allant jusqu'à jouer avec la poudrière des divisions ethniques.

Dans tous les discours officiels, l'Europe semble vouloir aider l'Afrique à se développer, mais dans les faits tout a été fait pour empêcher l'Afrique à se lever et continuer pérennément à ne rester qu'une source d'approvisionnement des matières premières qui font défaut à l'Europe pour ses industries. C'est de la myopie politique, car une Afrique riche et prospère sous le control de l'Europe aurait été un allié puissant dans la consolidation de l'économie européenne et de la stabilisation du bien être de ses populations.

COMMENT L'EUROPE A MIS A GENOUX L'ÉCONOMIE AFRICAINE.

Alors que les Accords de Yaoundé et de Lomé ACP-CEE ont été considérés par les Panafricanistes comme un bon pas en direction du multilatéralisme pour affronter dans sa globalité et ensemble les problèmes d'un développement intégré entre les deux continents, tout cela s'est traduit dans les faits comme une simple hypocrisie de l'Europe dans le seul but de stabiliser sa source principale d'approvisionnement en matières premières et de limiter l'invasion de l'Europe par des masses de pauvres d'Afrique à la recherche de meilleures conditions de vie. Cela se traduit de deux manières différentes: d'une part, l'Europe a par le processus de financement de son Agriculture et surtout de financement d'exportation de ses produits agricoles vers l'Afrique mis à genoux le plus grand secteur économique africain qui fait vivre 70% de la population et d'autre part, l'Union Européenne concède à l'Afrique dans ces accords la liberté d'accès à son marché, pas aux produits qui pourraient aider au développement de l'Afrique, mais aux produits Agricoles non transformés, sans plus value. Et même dans ce cas, nous nous trouvons des contradictions qui démontrent que l'Europe n'a nullement jamais été intéressée au développement de l'Afrique. Deux exemples permettront de bien cerner ce fait:

- 1- Après la grande sécheresse qui s'est abattue sur l'Afrique au début des années 70 l'Europe finance (par des prêts à long terme) plusieurs projets (agricoles) de développement rural en Afrique, l'objectif est de celui rendre l'Afrique autonome sur le plan de la sécurité alimentaire. Mais parallèlement, c'est toujours l'Europe à causer la faillite de ces mêmes projets, avec une forte ardoise à payer par des générations entières d'Africains. Par exemple, c'est dans ce cadre que le Cameroun s'endette lourdement pour la création de la SODEBLE (Société de Développement de Blé) avec la création d'une première plantation de 10.000 hectare de blé, achats en Europe d'engrais, semences, insecticides, herbicides, matériels de travaux publics et de culture: bulldozer, tracteurs, camions, véhicules divers... quelques années après, au moment où les récoltes entrent dans la phase optimale, pour éviter que l'excédent de production de son céréale perturbe les prix sur le marché, l'Europe accroit les primes de remboursement pour le blé exporté en Afrique, avec les conséquences que l'Europe savait

d'attendre: les objectifs de la SODEBLE de couvrir tout le marché d'Afrique Centrale en blé se sont traduits par un cauchemar des comptes toujours au passif, avec l'intervention de L'État Camerounais, devant recourir chaque année à de nouveaux emprunts de l'Europe pour tenir sous perfusion la Sodeblé, jusqu'à sa fermeture totale avec ses centaines de travailleurs, tous mis au chômage et dont certains se retrouveront peut-être dans une chaloupe pour traverser la Méditerranée.

- 2- Le Maroc, sur la base de ces accords ACP-UE et encouragé par l'Europe s'est lourdement endetté pour investir dans la culture de la tomate destine au marché Européen, et c'est quand la première récolte est arrivée que l'Europe a fait comprendre au Maroc que sa tomate ne pouvait entrer sur le marché européen que pendant les mois durant lesquels la tomate italienne, française et espagnole n'est plus présente sur le marché, c'est-à-dire de Novembre à Mai, mais le Maroc a presque le même climat que ces 2 pays et donc sa période de récolte est exactement la même. Les entreprises qui se sont lancées dans l'affaire sont en train de déchanter méfiant à la porte les employés qui eux aussi tenteront peut-être la traversée clandestine vers l'Europe.

UN DIFFÉRENT TRAITEMENT DES RAPPORTS EUROPEENS ENTRE L'AFRIQUE ET LA CHINE.

Dans les rapports avec l'Afrique, l'Europe s'est comportée en partenaire irresponsable qui voit uniquement ses intérêts à court terme. Par contre, avec la Chine, nous assistons à une disponibilité de l'Europe que nous avons des difficultés à trouver d'égal dans ses relations passées avec l'Afrique. La délocalisation qui est un moyen naturel et appréciable de distribution de revenu au niveau international aurait pu permettre à l'Europe de développer l'Afrique déplaçant vers ce continent la transformation de tous ces produits que l'Europe importe de l'Afrique au stade primaire comme le traitement des peaux, torréfaction de café et production des semi-finis pour les industries Européennes. Ceci aurait été une bonne aide au développement de l'Afrique, une délocalisation atypique qui signifierait faire arriver en Europe les ressources naturelles de l'Afrique, non plus comme simple matières premières, mais comme des semi-finis. Non, c'est impossible. Aucun entrepreneur Européen peut se lancer dans ce processus d'aide concrète au développement, parce qu'il se trouverait directement stoppé par un taux de douane excessif pour faire entrer en Europe ces produits semi-finis. Un produit finis comme la radio ou la télévision arrive de la Chine et entre sur le marché de l'Union Européen avec un taux de douane dérisoire de 1%. Si le même entrepreneur se déplace à une heure de vol de Rome et se rend à Tunis pour produire la même télévision, il devra payer un taux de douane de 40% pour faire entrer son produit en Europe.

Devant cette différence de traitement, on pourrait penser que cela se justifie pour la protection de l'Europe de ses Agriculteurs, de ses éleveurs etc... mais cette conclusion

ne tient pas puisque les produits agricoles chinois depuis 2003 peuvent entrer en Europe sans aucun droit de douane même minimal. C'est ainsi que des régions entières comme le Trentino en Italie sont désespérées pour l'entrée sur le marché Européen des Pommes Chinoise qui ont un prix 10 fois inférieurs aux pommes du Trentino. Pourquoi donc l'Europe ferme les portes à la délocalisation vers l'Afrique et encourage avec la Chine?

L'Europe a peur de l'Afrique qui pourrait se réveiller, pas parce qu'elle pourrait être une concurrente comme la Chine, mais tout simplement parce que cela priverait l'Europe des matières premières dont elle a besoin. Une télévision produite en Chine utilise des ressources naturelles de la Chine, dont l'Europe n'a pas besoin et elle sait d'emblée qu'elle n'aura jamais, la Chine étant devenue elle-même nécessiteuse de matière premières Africaines. Une télévision produite en Afrique utiliserait les 100% des ressources qui servent à l'Europe et ceci peut en partie justifier cette attitude plus protectionniste de l'Europe envers l'Afrique qu'envers la Chine.

LA COLONISATION HUMANITAIRE.

Au moment où les Africains incitent à une plus grande délocalisation vers l'Afrique afin d'aider concrètement l'Afrique à se lever, à se développer par l'exportation des ses ressources en semi-semis, non plus en matières crues, on constate que l'Europe a déchaîné sur l'Afrique une armada des ONG qui toutes prétendent de travailler pour aider l'Afrique. Tout le monde économiste ou pas s'improvise expert de l'Afrique. Toutes des organisations qui ne sont même pas au courant des vraies attentes Africaines. Elles détournent l'attention des vraies revendications Africaines pour les orienter vers des thèmes simplistes et populistes comme l'annulation de la dette. Les Africains n'ont jamais mis au premier point de leurs revendications, l'annulation de leurs dettes. Les Africains veulent payer leurs dettes, les Africains veulent être mis dans les conditions de générer du revenu pour payer leurs dettes, car il serait illusoire de croire que l'annulation de la dette représente une quelconque solution, puisque le mécanisme qui a porté à la création de cette situation d'endettement persiste et c'est sur cela que l'Afrique veut travailler, sur les causes de son sous-développement et non sur les conséquences.

Les ONG Européennes font des revendications fantaisistes au nom de l'Afrique et dans la foulée chaque pays européen annonce à grande pompe qu'elle annule ses dettes envers tel ou tel autre pays Africain. 5 ans après les premières annonces de ce genre, y comprises celles faites par le G7, moins de 10% des dettes ont été effectivement annulées comme promis, mais qu'importe, chacun s'est refait une virginité, chacun s'est redonné une bonne conscience. Et préparez-vous aux prochaines revendications des mêmes ONG Européennes au nom de l'Afrique. Ah le Darfour peut-être.

Le Darfour est le nouveau thème de mode pour les mêmes ONG, un problème créé depuis que le Soudan a fait un choix stratégique axé sur la Chine comme majeur exploitant de son pétrole. Une guérilla est née (avec l'aide financière et militaire de qui ?) pour revendiquer avec ces mêmes ONG ce qui n'existe pas encore, puisque

le Soudan est encore dans la phase explorative de son pétrole. On a inventé un problème de guerre raciale entre les Arabes Blancs et les Chrétiens Noirs. Mais ils ont oublié un petit détail, c'est que le président du Soudan est Noir et non Arabe. Ils ont aussi oublié qu'il existe sur le terrain des troupes militaires de l'Union Africaine depuis plus d'un an après un accord entre la guérilla et le gouvernement central de Khartoum. Avant tous les problèmes Africains se réglaient en Europe et maintenant que les Africains commencent à régler eux-mêmes leurs problèmes et en Afrique, certainement beaucoup de personnes en Europe ne sont pas au courant de l'actualité Africaine. On a même demandé à Koffi Annam d'envoyer une mission d'enquête pour voir le prétendu génocide et son rapport qui disait qu'il n'y avait aucun génocide en cours a fait claquer la porte au représentant Américain au conseil de sécurité, du jamais vu dans l'histoire des Nations-Unies. Alors qui ne veut pas voir la vérité au Soudan? Quels sont les intérêts cachés derrière la nouvelle mode des ONG: Soudan? Le Soudan est-il le prochain Irak? Espérons que la dernière résolution de l'Onu sauve la face à quelqu'un et que l'Union Africaine soit soutenue dans son action depuis 5 ans d'apporter la paix en Afrique de la Somalie à la Sierra Leone en passant par le Congo Démocratique et le Libéria et le Soudan. Il y a longtemps que l'Afrique n'a pas connu une période si longue de paix.

ET UN JOUR ARRIVA LA CHINE.

La Chine s'est lancée dans les 10 dernières années dans une opération de charme avec l'Afrique. La Chine veut remplacer l'Europe dans le Coeur des Africains et elle est en train de réussir son objectif avec une facilité déconcertante. Elle a créé un forum annuel Chine-Afrique réunissant à Pékin une fois par an, tous les pays Africains. Durant ce forum, les pays Africains font la liste des projets potentiels à développer ensemble sur 1 an, 5 ans et 10 ans. Là où dans le passé, l'Europe envoyait ses chômeurs en quête de première occupation faire la pratique de la médecine, la Chine a construit un très grand hôpital pédiatrique, un centre cancérogène. Aujourd'hui, Presque toutes les universités Africaines sont jumelées aux universités Chinoises et les échanges sont très intenses. Là où l'Europe avait confié le développement communautaire à ses ONG en quête de patente de générosité pour l'Afrique, la Chine a institué le système de jumelage des villes, des villages et aujourd'hui, presque chaque ville Africaine est jumelée avec une ville chinoise et la plupart des projets de développement communautaires sont faits à l'intérieur du cadre de ce jumelage. Et les Africains semblent très friands de cette nouvelle forme de coopération. Les complexes sportifs sont en train de voir le jour ici et là en Afrique et aux prochains jeux olympiques de Pékin en 2008, on devrait voir des Africains exceller dans des disciplines où on ne les attend pas habituellement.

En échange, que veut la Chine? Toute cette magnanimité n'est certainement pas guidée par la seule philanthropie. La Chine est comme l'Europe attirée par les ressources naturelles dont abonde l'Afrique, mais elle s'y prend en cherchant de présenter aux Africains sous une veste totalement différent de celle l'Europe. La Chine semble dire aux Africains qu'elle ne sera pas comme l'Europe qui se limite à prendre les ressources Africaines et crée le

paradoxe que après c'est l'Afrique qui doit payer des dettes à l'Europe tout en restant pauvre. La Chine semble bouger en corrigeant d'abord certaines erreurs récurrentes de l'attitude de l'Europe en Afrique. Dans plusieurs pays la Chine achète les matières premières à des prix qui n'ont rien à voir avec ceux de la bourse de Londres sur les produits, ironie du sort, dits coloniaux. La priorité de ses relations avec l'Afrique est donnée aux pays producteurs de pétrole. Au Soudan, nouveau El Dorado pétrolier en Afrique, la Chine agit en position de quasi monopole. L'Angola qui a passé des mois à demander sans obtenir de l'Europe un prêt pour relancer son économie après des années de guerre civile, s'est vue octroyée par la Chine un prêt de 3 milliards de dollars, sans intérêt et sans aucune condition d'ingérence dans les affaires intérieures de l'Angola. Cette opération de charme est en train de remporter un franc succès de la diplomatie chinoise qui voit un défilé à Pékin des dirigeants du continent africain.

Depuis 2002, il y a le forum Chine-Afrique, une conférence ministérielle qui se tient annuellement à Pékin au mois de Décembre. La conférence des hommes d'affaires sino-africains se déroule en Afrique (Addis-Abeba), en parallèle à la conférence ministérielle du Forum de coopération qui se tient les mêmes jours à Pékin, en Chine. En seules deux rencontres, à en croire l'enthousiasme qui s'installe dans diverses capitales Africaines, la Chine a finalement volé la vedette à l'Europe dans le cœur des Africains, par la substance des accords conclu :

- 1- Depuis le mois de décembre 2003, tous les pays Africains peuvent désormais exporter leurs produits en Chine sans aucun droit de douane, n'importe quel produit sans aucune restriction, alors que les Accords ACP-UE ont montré leurs limites.
- 2- Adoption du plan d'action 2004-2006 dans lequel les 2 parties s'engagent dans plusieurs domaines de coopération qui couvrent pratiquement toute la vie économique, politique et culturelle d'un pays : les transports, les télécommunications, l'énergie et l'alimentation en eau et en électricité. Mais aussi l'annulation par la Chine des dettes de 31 pays Africains, l'indication de 8 nouveaux en Afrique comme ADS (pays de destination touristique des Chinois), afin de faire profiter ces pays de la manne de nouveaux touristes Chinois qui ont soif de dépenser au fur et à mesure que leur niveau de vie augmente.
- 3- L'Afrique qui était restée à la traîne dans le secteur des télécommunications est aujourd'hui sur les rails de l'expansion exponentielle de nouvelles lignes téléphoniques grâce à la technologie chinoise et plusieurs pays comme le Congo démocratique ou le Madagascar sont reliés au réseau Chinois.
- 4- Alors que les pays Africains ont été invités aux différents sommets du G8 depuis Gênes avec des promesses jamais maintenues sur la mise en application des projets du NEPAD (www.nepad.com), la Chine, sans promesse préalable vient de mettre à la disposition une assistance financière et matérielle combinée

avec la formation du personnel au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), mais aussi, renforcer la coopération avec l'Afrique dans les secteurs prioritaires identifiés par le Nepad, tels que les infrastructures, la prévention et le traitement des maladies transmissibles et infectieuses dont le sida, le paludisme et la tuberculose, et le développement des ressources humaines et de l'agriculture.

- 5- Alors que l'Europe voit le développement de l'Afrique à travers les ONG qui s'occupent de telle ou telle autre fonction d'urgence sociale, la Chine s'engage à créer avec les Africains les conditions idéales pour permettre l'installation des entreprises Chinoises de tous les secteurs en Afrique. Et le 17/12/2003 à Addis-Abeba, 17 entreprises Chinoises ont signé des accords pour 460 millions de dollars pour la construction d'usine (cimenterie, de sucrerie, textile) et de station hydroélectrique, la production de médicaments avec l'Éthiopie, le Nigeria, le Cap-Vert, le Rwanda, l'Ouganda, le Soudan et la Tanzanie. Lors de la signature de cet accord, le Ministre Cap-Verdien de l'économie, le Dr Avelino Bonifacio, a déclaré que ce projet est très important pour le Cap-Vert et que ce sont ces projets concrets qui "marquent la différence entre la coopération Afrique-Chine et celle de l'Afrique avec d'autres pays du monde (ACP-UE).
- 6- La Chine s'est lancée dans une initiative assez curieuse : aider les pays Africains non membres de l'OMC, à joindre l'organisation, afin de lutter ensemble pour faire respecter aux pays riches les règles qui sont de plus en plus contournées par ces mêmes pays qui devraient être les garants du libéralisme des échanges entre pays. C'est ainsi que le problème du coton africain retrouve une voie de solution à travers deux actions : Stopper l'inondation du marché africain par la friperie (habits usés) d'Europe qui a littéralement empêché le développement de l'industrie textile en Afrique, en faisant entrer en Afrique les habits à prix modiques et dans la deuxième phase qui a déjà débuter créer des joint-ventures pour la création des industries textiles en Afrique. Et dans les rues de plusieurs villes Italiennes, on peut voir les effets d'une telle stratégie : les caisses jaunes qu'une ONG avait déposé pour recueillir les habits usés d'Italie pour l'Afrique sont désormais à l'abandon, les caisses archi-pleines et personne ne les retire parce qu'en Afrique, le vent a changé. L'ère de la mendicité institutionnalisée par l'Europe est en train de finir.

CONCLUSION.

L'Afrique est un continent de 800 millions de personnes, mais aussi de consommateurs aux portes de l'Europe. L'Europe a perdu le pari de faire de l'Afrique son sanctuaire, sa base arrière pour consolider son propre développement pour être prête au rendez-vous des nouveaux défis d'un monde qui a déjà changé son centre de gravité. Dans les 10 prochaines années arriveront au pouvoir en Afrique une nouvelle classe dirigeante, toutes

des personnes nées après la colonisation européenne, après les indépendances des années 60, toutes des personnes qui n'ont pas le même conditionnement psychologique de leurs parents et grands parents, toutes personnes qui aidées par les nouvelles technologies de l'information sont très bien informées de tout ce qui se passe dans le monde et peuvent positionner leurs intérêts nationaux, non plus basés sur le sentimentalisme avec l'Europe de leurs prédécesseurs. Ce sont toutes des personnes avec de très bonnes préparations en toutes les matières culturelles, scientifiques et techniques qui ont étudié ou qui sont actuellement étudiants dans les meilleurs universités du monde. Avec cette génération, l'Europe devra apprendre à jouer franc jeu si elle veut rattraper les erreurs de ses précédents dirigeants et de son opinion publique. L'Afrique a aujourd'hui un taux de croissance moyen de 5%. Avec ce taux, dans les 20 ans à venir, les Africains commenceront à consommer comme les Chinois aujourd'hui, avec une population qui sera passée à 1,2 milliard d'habitants. Il faudra alors qu'elle consomme l'essentiel des ressources naturelles africaines. Comment l'Europe prépare-t-elle cette phase de pénurie de matières premières ? Chacun doit-il se cantonner dans son coin pour préparer l'affrontement avec l'autre pour ces moments difficiles (pour l'Europe) à venir ou bien collaborer sans ambition cachée d'hégémonie, conscient que c'est la seule voie praticable ? L'Europe devra apprendre à considérer l'Afrique comme une véritable partenaire avec qui créer des initiatives d'intérêts réciproques des 2 continents et non comme une simple et éternelle assistée à qui on ne s'adresse que pour des raisons d'éthique philanthropique. Mais en aura-t-elle encore le temps de le faire ? En aura-t-elle encore les moyens ?

**“ Patois du pays ”,
prévention
de la
délinquance
et contrôle social.**

Pourquoi les hommes politiques actuellement au pouvoir sont-ils à ce point hostiles à tout autre langue que le français sacralisé, muséifié, artificiellement (et vainement) protégé de tout contact avec les autres idiomes du vaste monde ? Pourquoi l'anglais commercial, et lui seul, échappe-t-il à l'ostracisme général ? Pourquoi, en particulier, ce pouvoir pourchasse-t-il de plus en plus ouvertement les langues de l'immigration et les langues dites régionales ? La légitimité de ces questions peut-être montrée et une esquisse de réponse apportée par la lecture croisée de deux documents publics qui, apparemment, n'ont rien de commun : le rapport préliminaire de la commission parlementaire sur la prévention de la délinquance daté d'octobre 2004 et le texte du débat parlementaire du 26 janvier dernier sur les amendements qu'il serait souhaitable d'apporter à l'article 2 de la constitution.

Le rapport de la “ commission prévention du groupe d'études parlementaire sur la sécurité intérieure ” présidée par J.-A. Bénisti, député du Val-de-Marne, composée de 20 parlementaires (dont 16 UMP, 2 UDF, 2 PS), rédigé dans un épouvantable charabia, bourré de fautes d'orthographe et de syntaxe, ne semble concerner en rien les questions de langue. Et pourtant. A travers une analyse absolument caricaturale, résolument étrangère à toutes les études sérieuses sur le sujet, “ les difficultés de la langue ” liées à la pratique non exclusive du français, sont proprement placées à l'origine du parcours type du délinquant. Le rapport propose en effet, graphique à l'appui, une sidérante “ courbe évolutive d'un jeune qui au fur et à mesure des années s'écarte du ‘droit chemin’ pour s'enfoncer dans la délinquance ”. Tout commence, entre 4 et 6 ans, par une mauvaise maîtrise de la langue française, associée à une précoce indiscipline scolaire, qui se poursuit au long d'une terrible courbe s'éloignant de façon exponentielle du “ parcours normal ”, par la “ marginalisation scolaire ” (7-9 ans), la “ violence à l'école ” et le “ début des petits larcins ” (10-12 ans), relayés par la consommation des drogues douces ” (13-15 ans), puis dures (16-18 ans), jusqu'à sa fatale issue qu'est l'“ entrée dans la grande délinquance ” (dès 19 ans). Ainsi le premier acte, qui signe une sorte d'entrée dans la déviance vient des parents, dont il n'est même pas précisé – car c'est une chose qui va de soi – qu'ils sont “ d'origine étrangère ”, est une acte de délinquance linguistique : le futur délinquant maîtrise mal le français, parce qu'on ne le parle pas exclusivement à la maison. C'est pourquoi il faut agir à la racine du mal : les “ mères ” (puisque c'est manifestement à elles seules qu'incombe la tâche d'apprentissage linguistique) “ devront s'obliger à parler le Français dans leur foyer pour habituer les enfants à n'avoir *que cette langue pour s'exprimer* ”. Le rapport se montre confiant sur la coopération des mères, naturellement douces et obéissantes, mais elle est menacée par les “ pères, qui exigent souvent *le parler patois du pays à la maison* ”, et il “ faut alors engager des actions en direction du père pour l'inciter dans cette direction ”. Oui, vous avez bien lu : les immigrants ne parlent pas même des langues, mais des “ patois du pays ”. L'arabe, le berbère, le turc, le kurde, le woloff, les chinois (mandarin, cantonais...), le portugais, etc., tout cela n'est que “ patois de pays ”, culturellement débilisant et socialement criminogène. Qui a dit que le discours raciste, colonialiste et discriminatoire n'était plus en France qu'un mauvais souvenir ? C'est pourtant celui qui tiennent aujourd'hui des élus dans leurs rapports sur la sécurité intérieure. Il s'agira donc, dans les cités, comme autrefois, dans les provinces, d'éradiquer “ les patois du pays ”, conçus non plus seulement comme les foyers de l'ignorance et de la misère, mais aussi, et d'abord, comme la source première de la délinquance. L'“ institutrice ” (le féminin dans le rapport est de rigueur pour la classe maternelle !), aujourd'hui comme aux temps héroïques des “ hussards noirs de la République ”, devra intervenir auprès des parents pour “ qu'au domicile, la seule langue parlée soit le français ”. Si “ cela persiste, l'institutrice devra alors passer le relais à un orthophoniste pour que l'enfant récupère immédiatement les moyens d'expression et de langage indispensables à son évolution scolaire et sociale ”. L'orthophonie doit donc servir à lutter contre le bilinguisme, considéré comme un trouble du langage

socialement pathogène, et assurer l'apprentissage défilant du français dans les familles patoisantes d'origine étrangère. Les orthophonistes apprécieront. Le point est d'importance : les professions médicales sont en effet clairement mobilisées, en même temps que les personnels scolaires, tout au long du rapport, dans une perspective non seulement préventive mais aussi, et même d'abord, répressive. Soit la phrase suivante, sur laquelle il y aurait tant à dire : "un contact direct avec le jeune [délinquant potentiel, et donc justiciable, "l'enfant" devient "le jeune"] devra être instauré de gré ou par la contrainte avec une personne formée à cet effet pour le soigner ou lui faire choisir un autre chemin que celui qu'il est en train de prendre". Du reste, le rapport ne cesse d'insister sur l'urgence de créer une chaîne de la délation et du contrôle, mobilisant tous les acteurs sociaux : les instituteurs, médecins, services administratifs, etc. "Il faut, y est-il dit noir sur blanc, redéfinir le secret professionnel et créer une culture du secret partagé". La formule dit bien ce qu'elle veut dire : développer "une culture du secret partagé" entre des protagonistes (éducateurs, médecins, juges et policiers) désormais promus au statut de professionnels du contrôle social, en étroite collaboration avec la police et la justice. Le fait que la langue parlée dans la sphère privée soit spontanément considérée comme un objet légitime et nécessaire d'un tel contrôle fait évidemment frémir.

Sur le plan pédagogique, ce discours répressif rencontre tout de même une objection, car chacun sait, et depuis longtemps, que "le bilinguisme est un avantage pour un enfant", ce que le rapport admet, mais pour préciser aussitôt : "sauf lorsqu'il a des difficultés car alors ça devient une complication supplémentaire". D'abord on ne peut pas ne pas relever que, en matière de difficultés linguistiques, les auteurs du rapport parlent par expérience. Furent-ils eux aussi victimes en leur jeune âge d'un bilinguisme inadapté ? Sont-ils des délinquants blanchis par les urnes ? Plus sérieusement, il importe d'affirmer que toutes les données de la psycholinguistique contredisent cette assertion, qui hélas ne passe que trop souvent chez nous pour une évidence. Mais les grossières implications idéologiques de ce texte sont ici rendues visibles. Il y a un bilinguisme noble et bénéfique, qui consiste à enseigner l'anglais commercial en immersion aux enfants de la bourgeoisie dans les collèges privés. Quant à ceux qui, par leur statut de migrants, bénéficient de fait d'un bilinguisme, ils sont au contraire stigmatisés pour leur bilinguisme même : un mauvais patois, que des parents irresponsables s'obstinent à parler à la maison, fait obstacle à l'apprentissage du français. Alors que ce bilinguisme et parfois plurilinguisme, n'en déplaise à nos rapporteurs qui ont tant de mal à maîtriser l'expression écrite de leur langue unique, est et reste une richesse culturelle et sociale dont le français d'ailleurs profite tous les jours. Sur le propre terrain du rapport, on pourrait naïvement penser que le respect et la valorisation pédagogiques des différences linguistiques pourraient être considérés sinon comme une prévention de la délinquance, en tout cas comme une mesure efficace contre l'échec scolaire. Or la politique ministérielle en matière d'éducation va exactement dans un sens opposé. Cela, hélas, n'est pas nouveau. De toute manière, il ne s'agit plus désormais de prévenir quoi que se soit, mais de réprimer à titre préventif, en intervenant directement sur les identités

linguistiques considérées *en elles-mêmes* comme des sources de désordre social et de délinquance.

Or il est très intéressant de faire le lien avec le débat qui s'est tenu à l'assemblée nationale le 26 janvier dernier. Il s'agissait, à l'initiative de députés de l'UDF, du Parti Socialiste et du Parti Communiste, d'apporter des amendements visant à la modification de l'article 2 de la constitution suivant lequel le Français est la seule langue de la République en introduisant une mention sur le respect "des langues régionales". Celle-ci permettrait notamment à la France de ratifier enfin la Charte européenne des langues minoritaires. Hé bien, cela n'est pas pour demain, s'il est vrai qu'aucun des amendements soumis au vote ne put passer. Une fois de plus, et tout particulièrement dans les rangs de l'UMP, ont résonné les mêmes propos condescendants, méprisants et surtout impitoyables vis à vis des langues régionales dégradées en "patois". Contre tout amendement, le rapporteur Pascal Clément (UMP) a réitéré "l'argument éculé" (le mot est de François Bayrou), selon lequel l'impératif est de "préserver une victoire de la République qui a été longue à obtenir" : la victoire du français par l'écrasement de toutes les différences linguistiques sur le territoire national. La charte proclame en effet comme un droit imprescriptible la pratique des langues régionales ou minoritaires, non "seulement dans la vie privée, mais encore dans la vie publique". L'usage public, en effet, est absolument vital pour une langue : une langue confinée à la sphère privée est une langue vouée à la mort à plus ou moins brève échéance. C'est du reste bien en faveur de la reconnaissance et du soutien à une expression publique des langues minoritaires que s'est prononcé plus d'une fois notre Président au sujet des langues amérindiennes, mais certes pas au sujet des langues de France, que l'on travaille actuellement à rayer purement et simplement de la carte scolaire (suppressions d'option, réduction drastique des postes, etc.). La diversité culturelle, bonne au dehors (surtout quand il s'agit de promouvoir le français) est mauvaise à l'intérieur. Mieux, elle est inconstitutionnelle. Le droit d'expression publique, reconnu par la charte, est considéré par le Conseil constitutionnel, fut-il rappelé lors du débat parlementaire, comme contraire "aux principes d'indivisibilité de la République, d'égalité devant la loi et d'unicité du peuple français". Il nous est donc dit que la reconnaissance publique du bilinguisme et du plurilinguisme (car c'est bien de cela qu'il s'agit et non pas du tout de jouer le breton ou l'occitan *contre* le français) porte atteinte aux principes républicains de la nation française. Cela est faux, nécessairement, car le système républicain, chez nous, prétend à la démocratie. Or le monopole exclusif de l'espace public par une langue et une culture excluant toute différence et toute pluralité ne saurait être démocratique. Avec le rapport sur la prévention des délinquances, un pas de plus est accompli, puisqu'il s'agit cette fois de lutter contre la pratique, même privée, des "patois du pays", considérée comme un péché contre la langue unique et le ferment de tous les désordres sociaux. Ce pas est celui qui conduit du jacobinisme autoritaire au totalitarisme sécuritaire.

Jean-Pierre CAVAILLE

Enseignant à l'Ecole des Hautes études en sciences sociales. Toulouse

« Une politique linguistique pour la Bretagne ». adoptée à l'unanimité par le Conseil régional : un jour magnifique pour la Bretagne !

L'Union démocratique bretonne (UDB) exprime sa profonde satisfaction à la suite de l'adoption à l'unanimité par le Conseil régional de Bretagne du texte intitulé « Une politique linguistique pour la Bretagne » qui reconnaît officiellement, aux côtés de la langue française, l'existence du breton et du gallo comme langues de Bretagne et se fixe pour objectif d'en assurer le maintien, la transmission et le développement.

L'UDB considère que ce projet ambitieux et cohérent, qui repose sur les principes universels de respect de la diversité culturelle et d'égalité de valeur entre toutes les langues du monde, constitue une avancée sans précédent.

S'il est vrai que le Conseil régional avait par le passé pris des mesures en faveur du breton et du gallo, il s'agissait trop souvent de dispositions ponctuelles, dictées par les circonstances. Pour la première fois est adopté un projet politique qui permet une vision d'ensemble à moyen et long terme et prend en compte tous les facteurs susceptibles de favoriser la pérennisation de la langue bretonne et du gallo (enseignement, formation pour adultes, présence dans la vie sociale et publique et dans les médias, encouragement à la création culturelle...).

L'UDB note par ailleurs avec beaucoup d'intérêt que ce texte se réfère explicitement à la Bretagne dans ses dimensions historiques puisqu'il est fait clairement mention des cinq départements bretons, et ce, dans la logique de la Charte culturelle obtenue en 1977.

Même s'il conviendra naturellement de veiller à l'application concrète des propositions adoptées, l'UDB, qui avait placé le soutien à la langue bretonne et au gallo au premier rang de ses exigences programmatiques, se réjouit aujourd'hui sans réserve de constater que, sur ce plan comme sur d'autres, la majorité régionale conduite par Jean-Yves Le Drian tient ses engagements.

Ronan DIVANT

Mouezh Unvaniezh Demokratel Breizh

Porte-parole de l'Union démocratique bretonne



Le journal des lecteurs

Message de 1^{er} janvier, depuis Chennai, de James ARPUTHARAJ membre du Executive Committee du WFM-Mouvement fédéraliste mondial.

Chers amis,

Je ne peux vous adresser mes meilleurs vœux de Madras (Chennai)... tant sont morts, d'autres essayent toujours de retrouver les traces de ceux qui leurs sont chers, beaucoup de pêcheurs manquent encore et les témoignages de misère restent innombrables...

Notre famille de 22 personnes a passé plusieurs jours sur la plage avant-hier (le 25 décembre au soir) environ à 21 heures... nous avons eu de la peine à réaliser que en quelques 12 heures la même côte allait être dévastée. En fait nous voulions y retourner le 26 au matin mais nous avons changé d'avis.

Madras (Chennai) a la deuxième plus longue plage du monde qui s'étend sur 180 kilomètres. La distance qui sépare la route principale des eaux est d'environ 400 mètres à Madras et au Sri Lanka la voie ferrée, par endroit, n'est qu'à 15 pieds de la ligne côtière. Nous venons d'apprendre de nos amis de Colombo qu'une famille leur rendait visite de Chicago, la mère et la fille se rendaient de Negombo à Colombo par le train et seule la fille a survécu lorsque un mur d'eau de 15 pieds a envoyé bouler le convoi. On recherche toujours des traces de Mme. Tamara Mendis. A Madras environ 150 personnes parties pour une marche et une douzaine de jeunes

garçons qui pratiquaient le karaté sur la route principale ont été tués par la vague meurtrière.

Je vis et je travaille à Mannar, au nord-est de Sri Lanka. Je suis dans l'incapacité de rentrer en contact avec beaucoup de mes collègues car les téléphones portables sont injoignables. Mannar est une île liée au continent par un pont. Lorsqu'il pleut durant 3 jours Mannar est coupée du reste de Sri Lanka. J'espère et je prie pour qu'ils soient vivants. J'espère que certains d'entre eux me contacteront en recevant mon mail. Je pense me précipiter à Mannar.

Je pense que Dieu doit avoir une raison pour nous garder en vie. Dans la nouvelle année 2005, nous devons réorganiser nos priorités dans la vie, et impulser des changements de vie significatifs dans la vie de ceux qui nous entourent.

Puis-je vous souhaiter une bonne nouvelle année dans la promotion de la paix et de la justice en influençant les structures de la gouvernance mondiale et plus encore la paix dans vos cœurs et dans les communautés qui vous entourent.

Avec mes meilleurs sentiments.

Les Cahiers de la Constitution fédérale européenne

Publiées par *Presse fédéraliste* avec le soutien de la *Fondation européenne Luciano Bolis*.

N° 5 : Lionel ROBBINS - *Aspects économiques de la fédération (1940)*.

N° 6 : Mario ALBERTINI - *Qu'est-ce que la fédération ?*

A commander à *Presse fédéraliste* – LYON

Le fédéralisme dans l'histoire de la pensée

Publiées par *Presse fédéraliste* en collaboration avec l'*Institut d'études fédéralistes Altiero Spinelli*

N° 7 : Clarence STREIT.

N° 8 : Jean MONNET (sous presse).

A commander à *Presse fédéraliste* – LYON (tarifs en dernière page)



Europe, que faire ?

Q. Le Parlement européen a approuvé à une large majorité, mercredi 12 janvier, la résolution en faveur de la Constitution européenne et dans laquelle il réclame "vivement la ratification" des 25 pays de l'Union. Au total, on décompte 500 votes pour, 137 contre et 40 abstentions, ces deux dernières catégories ayant rassemblé à la fois les voix des eurosceptiques et celles de la gauche européenne de manière transversale et pour des raisons opposées. Toutefois, le traité a même été critiqué par les députés ayant voté pour, parmi lesquels Monica FRASSONI, fédéraliste de la première heure. Pouvez vous nous expliquer la raison de votre vote ?

R. J'ai approuvé la résolution par un oui critique et engagé. Un oui car je suis profondément convaincue que le traité établissant une Constitution pour l'Europe constitue un pas important sur le chemin de l'intégration politique européenne. Par exemple, ce texte ancre l'Union dans une communauté basée sur les droits fondamentaux, qui fonde les politiques européennes sur un code de valeurs communes, qui définit des objectifs clairs et contraignants et qui exprime son engagement en faveur du respect durable en matières économique, sociale et environnementale. Elle inclut également les droits sociaux aux droits de l'homme, elle lie ses actions extérieures au respect du droit international, elle élargit le champ d'application des décisions communautaires, sa capacité d'intervention, la transparence et la légitimité démocratique de l'Union et donne une possibilité de participation aux citoyens. Un oui critique dans la mesure où je ne sous estime pas les lacunes de cette Constitution. Plusieurs attentes des citoyens européens n'ont pas été satisfaites. Le texte

n'établit pas un ordre social européen, la démocratie européenne demeure incomplète. Certains domaines fondamentaux, comme, par exemple, la politique étrangère, restent encore du ressort de la coopération intergouvernementale et une révision ultérieure de la Constitution ne peut intervenir qu'à l'unanimité.

C'est pourquoi je pense que le texte constitue une avancée indispensable par rapport aux traités en vigueur actuellement et que notre devoir consiste désormais à proposer des modifications à la Constitution plutôt qu'à s'y opposer. Je considère comme illusoire de croire qu'un refus donnera l'opportunité de rédiger un nouveau projet, meilleur que le premier, surtout dans le contexte politique et institutionnel dans lequel nous nous trouvons.

J'estime par conséquent que l'adoption de la Constitution constitue un pas en avant important sans pour autant être un pas décisif. Le processus d'intégration doit continuer et nous nous engageons dès à présent nous, les Verts, à l'encourager.

Q. Au-delà des clivages pour ou contre le traité constitutionnel européen, on a assisté à l'émergence d'un comportement critique vis-à-vis de la Constitution du fait qu'elle ne résout pas certains points importants. Pensez vous qu'il soit possible, au vue des différentes positions prises lors de la dernière session de Strasbourg, qu'on assiste à la création d'une alliance fédéraliste transversale au vote exprimé par le parlement sur la Constitution ? Et, dans cette perspective, ne pensez-vous pas que l'Intergroupe fédéraliste du Parlement européen puisse devenir le lieu où l'on puisse faire l'expérience de cette alliance afin de relancer une initiative constituante qui dépasse les limites évidentes du traité constitutionnel ?

R. Les Verts ont été les seuls à s'être exprimés en faveur d'un oui franc à la Constitution sans pour autant en nier les carences évidentes. Nous avons présenté une série d'amendements au rapport Mendez de Vigo/Corbett car nous pensons que l'absence totale de critiques sur les lacunes et les risques du texte ne nous aidera pas à convaincre ceux qui pensent que l'Union n'est pas encore assez unie et cohérente. Cette approche n'a pas été partagée par une grande majorité en séance plénière. Nous voyons donc que même au sein du Parlement il y a un travail de conviction et de mobilisation à effectuer. C'est en

ce sens que l'Intergroupe fédéraliste du Parlement a été et peut certainement redevenir un lieu pour construire des alliances en vue des prochaines réformes.

Je dois ajouter qu'un amendement présenté par le groupe des Verts-ALE, portant sur le droit d'initiative du Parlement, a été adopté. Dans la Constitution, en matière de révisions ultérieures du texte, le Parlement aura lui aussi la possibilité de faire des propositions. En votant cet amendement, le Parlement affirme sa volonté de faire usage de ce nouveau droit dans le but d'améliorer la Constitution. Le premier pas a été fait, il s'agit maintenant de concrétiser.

Q. Le processus d'intégration politique de l'Europe ne s'est pas arrêté le 29 octobre 2004 avec la signature du traité constitutionnel. Il s'agit d'un pas de plus, nous l'espérons, vers l'Europe fédérale rêvée par Spinelli et Rossi dans le Manifeste de Ventotene. Pour surmonter les obstacles créés par les gouvernements nationaux et par les forces conservatrices hostiles à l'idée d'une Europe fédéraliste, sociale, démocratique et pacifique, il faut une grande mobilisation de la base du Peuple européen. De ces citoyens européens qui, depuis Gênes, sont descendus dans la rue pour revendiquer une Europe qui soit un instrument de paix et qui rejette la guerre comme moyen de résolution des conflits internationaux. Quelles peuvent être les initiatives des mouvements dits constituants et du Parlement européen, pour modifier la Constitution européenne ?

R. (...) Comme je l'ai signalé, le processus d'intégration européenne ne peut s'arrêter en chemin. Les Verts entendent par conséquent promouvoir la première initiative citoyenne des Européens, dans le but d'obtenir leur soutien pour un premier amendement à la Constitution. Les objectifs de ce premier amendement est de parachever la démocratie en Europe et d'instaurer à la fois un régime de paix et un régime social européens. Je suis convaincue que la prochaine étape dans les réformes peut être réalisée seulement avec l'aide d'une grande mobilisation populaire.

Pour cela, d'après l'article 47 de la future Constitution, nous voulons recueillir au moins un million de signatures au niveau européen. Pour réaliser un tel objectif, il faudra le soutien de la société civile, des ONG, des intellectuels, en somme de toutes les forces pro-européennes... Immédiatement après la ratification de la Constitution, le Parlement devrait exercer son droit d'initiative pour demander la convocation d'une nouvelle Convention et la ratification de ce premier amendement.